

RAPPORT

SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2017

ET SUR LE PROJET DE BUDGET 2018

par Isabelle DRANCY

adjointe au maire

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	4
L'EXECUTION DU BUDGET 2017	6
1. L'equilibre general du compte administratif 2017	6
2. L'EXECUTION DU BUDGET 2017	8
 2.1 Rappel des principales caractéristiques des inscriptions budgétaires 2017	8 8 11
2.6 Les opérations d'ordre	13 15
LE PROJET DE BUDGET 2018	19
1. Le contexte du budget 2018	20
1.1. Un contexte marqué par une baisse des recettes et une augmentation des charges qui pèsent les collectivités territoriales : les collectivités locales sont pérennisées dans leur rôle de variable d'ajustement des comptes publics	e
1.2. Les conséquences de l'application des principes comptables	28 ic
2. Les orientations du projet de budget 2018	
2.1. La consolidation de la qualité du service public	38
 2.3 Un pic de dépenses d'investissements entre 2018 et 2021 2.4 Le financement du pic de dépenses d'investissement 2018-2021 nécessite une mobilisation accrue des recettes fiscales communales 	
2.5 Un financement des investissements majoritairement assuré sur recettes propres2.6. Une augmentation des taux d'imposition après neuf années consécutive de stabilité	45 45
2.7 La capacité d'autofinancement prévisionnelle 2.8 La stabilisation de la dette	46
2 9 La stabilisation des frais financiers à des niveaux très faibles	48

Liste des tableaux du rapport

Tableau 1 : équilibre général du compte administratif 2017	7
Tableau 2 : les opérations d'investissement 2017	9
Tableau 3 : les recettes d'investissement reportées de l'exercice 2017	10
Tableau 4 : les opérations de fonctionnement 2017	11
Tableau 5 : la variation de l'encours de dette bancaire en 2017	12
Tableau 6 : répartition par prêteur de l'encours de dette au 31 décembre 2017	14
Tableau 7 : le compte de résultat 2017	15
Tableau 8 : les emplois et ressources budgétaires de la section d'investissement 2017	16
Tableau 9 : récapitulatif des dotations aux amortissements de 2018	29
Tableau 10 : la variation prévisionnelle de l'encours en 2018	48
Tableau 11 : la fiscalité directe locale en 2017 et 2018	51
Tableau 12 : présentation agrégée des budgets 2017 et 2018	52
Tableau 13 : les subventions versées aux associations	54

Les délibérations attachées au présent rapport sont les suivantes :

Adoption du compte administratif 2017 du budget de la ville Affectation du résultat 2017 du budget de la ville Adoption du compte de gestion 2017 Adoption du budget 2018 Vote des taux de fiscalité directe Attribution des subventions aux associations

INTRODUCTION GENERALE

Ce rapport présente les résultats de l'exécution du budget 2017 de la ville de Sceaux, soumis à l'approbation du conseil municipal, ainsi que le budget 2018, les deux documents budgétaires étant présentés lors de la même séance du conseil municipal.

Le compte administratif est également présenté au cours de la même session que le compte de gestion du receveur municipal ; le conseil peut ainsi constater, pour les parties communes, la parfaite concordance de ces deux documents.

Ce rapport vient en appui des documents budgétaires officiels remis par ailleurs à chaque membre du conseil municipal et présentés conformément à la norme édictée par le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales).

L'EXECUTION DU BUDGET 2017

L'EXECUTION DU BUDGET 2017

Cette partie analyse l'exécution du budget 2017, voté le 29 mars 2017 et amendé par décisions modificatives approuvées par le conseil municipal au cours de l'année 2017 (DM du 30 juin 2017, du 5 octobre 2017 et du 14 décembre 2017). Seront examinés successivement :

- l'équilibre général du compte administratif pour 2017 ;
- les modalités d'exécution du budget 2017 et la formation de l'excédent budgétaire net ;
- le « compte de résultats » 2017 de la Ville et l'affectation du résultat.

1. L'équilibre général du compte administratif 2017

Cet équilibre traduit les résultats globaux de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le tableau suivant.

La trésorerie théorique - fonds de roulement - à la date de clôture de l'exercice est positive de 4 052 k €.

L'excédent global net (différence totalisée entre prévisions d'une part, et réalisations plus restes à réaliser d'autre part) s'élève à 2 364 k€. Cet excédent sera affecté à l'équilibre budgétaire du budget 2018.

<u>Tableau 1 : équilibre général du compte administratif 2017</u>

Budget Ville		PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	TOTAL	EXCEDENT NET
		TOTALES	TOTALES			2017
(en mi	(en milliers d'euros)	1	2	3	4=2+3	5=4-1
Recettes <u>réelles</u> de fonctionnement (hors résultat de fonctionnement reporté)	A	44 551	45 182		45 182	631
Dépenses <u>réelles</u> de fonctionnement (hors intérêts de la dette, ligne de trésorerie, ICNE)	8	35 393	34 611		34 611	(782)
Excédent d'exploitation	C = A-B	9 158	10 571	0	10 571	1 413
Intérêts de la dette	O	1 320	1 296		1 296	(24)
Ligne de trésorerie/emprunts non consolidés / solde des ICNE	ш	15	-34		(34)	(49)
Autofinancement/Épargne brute	G = C-D-E-F	7 823	9 309	0	9 309	1 486
Recettes <u>réelles</u> d'investissement (hors emprunts encaissés)	н	14 949	8 833	6 975	15 808	859
Dépenses <u>réelles</u> d'investissement (hors remboursement des emprunts et hors	-	22 088	14 077	4 179	18 257	(3 832)
résultat d'investissement reporté)						
Besoin de financement	J = -G-H+I	(683)	(4 065)	(2 795)	(098 9)	(6 177)
Remboursement dette (capital)	×	4 020	4 013		4 013	(7)
Emprunt à mobiliser	Σ	7 820	4 000		4 000	(3 820)
Variation de l'encours	N = M-K-L	3 801	(13)	0	(13)	(3 813)
Résultat d'investissement reporté	0	6 2 2 3	6 2 2 3		6 2 2 3	0
Solde *	P=N-J	4 484	4 052	2 795	6 847	2 364
* A noter : le solde des réalisations totales (re	cettes - dépen	ses) représente	s (recettes - dépenses) représente le fonds de roulement de l'année	ment de l'année.		

2. L'exécution du budget 2017

2.1 Rappel des principales caractéristiques des inscriptions budgétaires 2017

Le total des inscriptions budgétaires (réelles) pour 2017 (budget + restes à réaliser 2016 + décisions modificatives) s'élevait, en dépenses, à 69,4 millions d'euros se décomposant en 36,7 millions de dépenses de gestion courante, 28,7 millions de dépenses d'investissement et 4 millions de remboursement de dette.

Le financement budgétaire en était assuré d'une part par des ressources définitives, pour un total de 61,6 millions d'euros (46,6 millions d'euros en fonctionnement et 15 millions en investissement), d'autre part par une enveloppe totale d'emprunt de 7,8 millions d'euros.

2.2 La trésorerie

La trésorerie théorique (autrement dit le fonds de roulement) est positive à hauteur de 4 052 k€.

Cette trésorerie « théorique » est établie sur la base des mandats et titres de recettes émis pendant l'exercice budgétaire 2017 allant du 1er janvier 2017 à la fin de la journée complémentaire, soit le 31 janvier 2018, ceci comprenant notamment les charges rattachées à l'exercice : ces charges ont donné lieu à service fait en 2017, mais ne seront effectivement payées - car en attente de factures - qu'en 2018. Il en va symétriquement pour les produits à recevoir.

Bien entendu, l'encaisse **réelle** n'est pas identique à la trésorerie théorique, car la totalité des mandats et des titres émis n'a pas été payée ou encaissée (ainsi par exemple des charges et produits rattachés). L'encaisse réelle (solde du compte de la ville au Trésor) s'élevait au 31 décembre 2017 à 2 543 k€ (solde du compte 515). Par ailleurs, au cours du mois de janvier 2018 et au titre cette fois de l'exercice 2018, différents encaissements et décaissements ont eu lieu.

Cette différence entre la trésorerie théorique (ou trésorerie de l'ordonnateur) et la trésorerie réelle (ou trésorerie du comptable), constitue un des éléments clés de notre gestion et conduit la Direction des finances à rapprocher ses comptes de ceux du trésorier municipal tous les jours afin de connaître les disponibilités réelles.

Pour faire face aux décalages dans le temps entre les encaissements et les décaissements, la Ville dispose de deux lignes de trésorerie de 1,5 M€ chacune.

2.3 L'exécution du budget 2017

Les tableaux ci-après comparent, pour chaque section du budget, les crédits affectés pour 2017 et les réalisations effectives.

2 795

1 022

Solde des restes à réaliser au 31/12/17

Solde global

(en k€)	Prévision	Réalisation		Ecart (k€)	Réal/prév (%)
Recettes réelles (A) hors emprunts	14 949	8 833	-	6 115	59%
Dépenses réelles (B) hors emprunts (dont résultat d'investissement reporté)	28 667	20 656	_	8 011	72%
Emprunts encaissés (C)	7 820	4 000	-	3 820	51%
Remboursement des emprunts (D)	4 020	4 013	-	7	100%
Opérations d'ordre recettes (E)	9 930	8 030	-	1 899	81%
Opérations d'ordre dépenses (F)	12	12	-	0	100%
Solde (A-B+C-D+E-F)	0	- 3817	-	3 817	ns

Tableau 2 : les opérations d'investissement 2017

Les opérations d'investissement dégagent un besoin de financement de − 3 817 k€.

A ce besoin de financement doit être retranché le solde positif des reports au 31/12/2017 qui est de 2 795 k€ (différence entre 6974 k€ de reports de recettes et 4 179 k€ de reports de dépenses).

Le résultat net d'investissement s'élève donc à − 1 022 k€.

Les restes à réaliser de dépenses d'investissement (dépenses ayant donné lieu à engagement au cours de 2017, mais non terminées, ou non achevées de payer, au cours de cet exercice) s'élèvent à 4 179 k€. Il s'æit pour l'essentiel des opérations suivantes (liste non exhaustive) :

- travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public dans diverses quartiers (Blagis, Franklin Roosevelt, Lycée, Parc, Peguy, Robinson) (1 798 k€);
- travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste phase (345 k€);
- travaux de rénovation de la bibliothèque (322 k€);
- frais d'étude pour la requalification du site sportif des Blagis (84 k€).

Les restes à réaliser de recettes (hors emprunt) représentent un montant de 6 974 k€, composé pour l'essentiel du produit de la vente du terrain situé 5 rue du Maréchal Joffre et de subventions d'investissement.

Le tableau ci-après indique, pour chacune d'entre elles, les justifications de l'inscription en report. Il convient en effet de ne « reporter » que des recettes à caractère certain, sous peine d'équilibrer de manière fictive et non sincère le compte administratif. La vérification du caractère certain des recettes reportées est l'un des éléments essentiels de notre politique financière et budgétaire depuis de longues années.

<u>Tableau 3 : les recettes d'investissement reportées de l'exercice 2017</u>

Principes : ces subventions et recettes sont certaines sur leur principe (notification par l'organisme attributaire) mais non encore versées à la date de clôture du compte administratif. Elles font donc l'objet d'un report sur l'exercice suivant.

Attributaire	Opération	Report 2017 sur 2018	Date de notification
	Subventions d'investissement à recevoir :	1 178 826 €	
ЕТАТ	Dotation de soutien à l'investissement local - Rénovation de l'éclairage public dans plusieurs rues pour réaliser des économies d'énergie	191 829 €	26/10/2016
ETAT	Dotation de soutien à l'investissement local - Rénovation thermique de l'école maternelle du Clos St Marcel, de la MJC et de la crèche Charaire	88 399 €	26/10/2016
ETAT	Rénovation de la bibliothèque	30 000 €	18/10/2017
DRAC	Réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste	107 093 €	20/04/2014
CR IDF	Rénovation de la bibliothèque	300 000 €	14/09/2016
CD92	Construction de la crèche Albert 1er	274 500 €	14/11/2016
CD92	Réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste	67 779 €	12/06/2013
EPT Vallée Sud Grand Paris	Enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public dans le quartier Marne Musiciens	95 670 €	26/03/2010
SIPPEREC	Acquisition de véhicule électrique	10 556 €	04/07/2017
Fondation du patrimoine	Sauvegarde du vitrail du chœur de l'église Saint Jean-Baptiste	8 000 €	19/11/2015
Fondation du patrimoine	Sauvegarde du vitrail du chœur de l'église Saint Jean-Baptiste	5 000 €	24/10/2017
	Opérations pour compte de tiers	195 789 €	
Ville de Fontenay-aux- Roses	Travaux de rénovation de la rue des Pépinières (somme inscrite 2 fois car réimputation en 4582)	131 789 €	05/07/2016
EPT Vallée Sud Grand Paris	Travaux de mise en œuvre des enrobés définitifs rue des Pépinières (somme inscrite 2 fois car réimputation en 4582)	64 000 €	07/04/2016
	<u>Produit de cession</u>	5 600 000 €	Date promesse de vente :
Société Omnium de constructions développeme nts locations	Cession terrain 2 bis avenue Jules Guesde	5 600 000 €	22/12/2017
	TOTAL REPORTE SUR L'EXERCICE SUIVANT	6 974 615 €	

(en k€)	Prévision	Réalisation		Ecart (k€)	Réal/prév (%)
Recettes réelles (A) (hors résultat de					
fonctionnement reporté)	44 551	45 182		631	101%
Dépenses réelles (B)	35 393	34 611	-	782	98%
Intérêt de la dette, trésorerie et ICNE	1 335	1 262	-	73	95%
Opérations d'ordre recettes (D)	12	12	-	0	-
Opérations d'ordre dépenses (E)	9 930	8 030	-	1 899	81%
Solde (A-B-C+D-E)	- 2 095	1 291		3 386	
Résultat reporté	2 095	2 095			
Total	- 0	3 386			

<u>Tableau 4 : les opérations de fonctionnement 2017</u>

Les réalisations, en pourcentage, sont proches des prévisions, ce qui démontre une bonne maîtrise, par l'ensemble des services, de l'exécution budgétaire et une bonne prise en compte de l'évolution des besoins par les décisions modificatives successives.

Compte tenu de la généralisation des procédures de rattachement des charges et des produits à l'exercice qui leur a donné naissance, conformément au principe comptable d'indépendance des exercices repris dans l'instruction M14, aucune dépense ni recette de fonctionnement n'est inscrite en restes à réaliser.

2.4 Le financement et la formation de l'excédent net

La somme algébrique des différences, poste par poste, entre les prévisions totales et les réalisations effectuées et à venir, constitue l'excédent net présenté dans le tableau ci-dessus.

Les opérations de fonctionnement dégagent un excédent net de 3 386 k€.

Les opérations d'investissement (dette comprise) affichent un solde négatif de 1 022 k€, compte tenu des restes à réaliser.

Au total, l'excédent budgétaire net de 2017 est donc de 2 364 k€.

2.5 L'emprunt et la gestion de la dette en 2017

Il était prévu, lors de l'adoption du budget 2017, la souscription d'une enveloppe d'emprunt de 3 640 k€ au titre des investissements 2017 et d'un emprunt de 180 k€ au titre du « compte foncier » auquel s'ajoute un report de crédit de 4 000 k€ au titre du compte foncier pour l'acquisition du terrain sis 110 rue Houdan réalisée en janvier 2018.

L'enveloppe totale d'emprunt possible de 2017 s'élevait donc à 7 820 k€.

2.5.1 La variation de l'encours de dette en 2017

Au cours de l'exercice 2017, la Ville a encaissé 4 millions d'euros pour l'acquisition en janvier 2017 du « château de l'Amiral », sis 110 rue Houdan. Ces 4 millions d'euros ont été encaissés et consolidés sous la forme de deux prêts (2,5 M€ souscris auprès de la Banque postale et 1,5 M€ auprès de la Caisse d'épargne Ile de France).

L'encours de la dette a varié de la différence entre le capital remboursé (-4013 k€ de capital remboursé) et le capital consolidé (+4000 k€). L'encours de dette a donc diminué de 13 k€ en 2017. La dette passe ainsi de 53 927 k€ au 1er janvier 2017 à 53 914 k€ au 31 déembre 2017.

En outre, la Ville a acquis en 2015 un terrain auprès de l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) avec un paiement en 2017. Afin de satisfaire aux obligations comptables, le prix à payer (3 040 k€) a été inscrit en dépenses en « emprunts et dettes assimilées ». Cette dette assimilée ne rentre pas dans l'encours de dette auprès des établissements bancaires et assimilés.

Enfin, la Ville a conclu en 2017 deux baux emphytéotiques. La Ville a, par le biais de ces deux baux à construction, confié la réalisation d'une résidence pour étudiants à Hauts de Seine Habitat et une autre à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Afin de satisfaire aux obligations comptables, le prix de « vente » (2 816 k€ + 2 117 k€ = 4 933 k€) a été inscrit en recettes en « emprunts ∉ dettes assimilées ». Cette « recette d'emprunt assimilée » ne rentre pas dans l'encours de dette auprès des établissements bancaires et assimilés.

Dette pour Dette pour investissements en k€ Dette totale compte foncier communaux Capital restant dû au 1er janvier A 46 533 k€ 7 395 k€ 53 927 k€ Remboursements d'emprunts - B -4 013 k€ 0 k€ -4 013 k€ Emprunts contractés et \mathbf{C} 0 k€ 4 000 k€ 4 000 k€ consolidés Delta du stock d'emprunts D = C-B-4 013 k€ 4 000 k€ -3 k€ Encours de dette ville 42 520 k€ 11 395 k€ 53 914 k€ A+Dconsolidée au 31/12

Tableau 5 : la variation de l'encours de dette bancaire en 2017

2.5.2 <u>Les intérêts inscrits en charge en 2017</u>

Les intérêts sur la dette à long terme s'élèvent en 2017 à 1 295 k€ (contre 1 347 k€ en 2016), desquels il convient de déduire 44 k€ d'intérêts courus non échus (les taux d'intérêt à court terme ayant encore baissé en 2017) pour obtenir le montant de 1 251 k€ d'intérêts effectivement versés en 2017.

2.5.3 <u>Les caractéristiques de l'encours de la dette fin 2017</u>

Fin 2017, la dette est composée à hauteur de 55 % d'emprunts à taux fixe.

Le reste de la dette, soit 45 %, est libellé en taux révisable ou variable (Euribor, TAM, TAG), sans aucun recours à des produits structurés complexes.

Dans le cadre de sa gestion active de la dette, la Ville a continué à bénéficier en 2017 de taux particulièrement bas après avoir transformé en 2009 plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels.

Fin 2017, les données relatives à la dette montrent que :

- le taux moyen de la dette se situe à 2,26 % (3,59 % pour les emprunts à taux fixe et 0,60 % pour les emprunts à taux variable) contre 2,28 % fin 2016 ;
- 55 % de l'encours est figé en taux fixe et 45 % à taux variable ou révisable ;
- la durée de vie moyenne de la dette s'établit à 8 ans et 5 mois.

2.6 Les opérations d'ordre

Le montant des opérations d'ordre s'élève à 8 042 k€ en recettes dont :

- 1 158 k€ de dotations aux amortissements ;
- 6 875 k€ de vente des terrains sis 2bis et 11 avenue Jules Guesde, de 3 véhicules et de 5 vélos (opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement);
- 9 k€ de reprise de subventions transférables reçues au compte de résultat.

<u>Tableau 6 : répartition par prêteur de l'encours de dette au 31 décembre 2017</u>

		Anne	Annexe A2.0			
DETTE SU		EMPRUNT - R	R EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEUR	AR PRETEUR		
		Anné	Année 2017			
RECAPITULATION PAR	Nbre	Dette en capital	Dette en capital	Annuité payée	op	dont
ETABLISSEMENT PRÊTEUR		à l'origine	Au 31/12/n	Année 2017	Intérêts	Capital
TOTAL	34	86 334 683,94	53 914 294,01	5 308 420,08	1 295 507,01	4 012 913,07
Auprès des organismes de droit privé						
Caisse Française de Financement Local (CAFFIL)	9	30 891 016,94	15 430 938,85	2 114 699,20	525 161,75	1 589 537,45
Caisses d'Epargne (C.E.P.)	2	25 500 000,00	17 819 413,32	1 465 959,22	254 200,65	1 211 758,57
Caisses de Crédit Agricole (C.A.)*	~	17 100 000,00	11 739 926,07	970 287,88	338 159,24	632 128,64
Société Générale (S.G.)	2	6 500 000,00	3 577 777,77	367 119,77	113 230,88	253 888,89
La Banque Postale	2	6 200 000,00	5 227 500,00	374 754,49	64 754,49	310 000,00
Auprès des organismes de droit public						
Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)	0	•	•	5 898,52		5 898,52
Centre National du Cinéma	-	35 900,00	21 754,00	4 313,00		4 313,00
Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)	-	107 767,00	96 984,00	5 388,00	1	5 388,00
Dette provenant d'émisions obligataires						
pour mémoire, BP 2017	36	88 920 970,08	53 927 207,08	5 308 164,66	1 295 721,87	4 012 442,79
Pour information			Capital restant dû			
Capital restant dû au 31/12/2017			53 914 294,01 €			
Mobilisation 2017 non consolidée) ·			
Total (identique au compte de gestion 2017) * cumul des lignes 1641 et 16812		page 46 - Etat III-1	53 914 294,01 €			
* : quelques différences de centimes liées, entre autres, aux arrondis du passage à l'euro	tres, au	x arrondis du passage	à l'euro.			

3. Le « compte de résultats 2017 » et l'affectation du résultat

Comme pour les années précédentes, l'instruction comptable M14 rend possible la présentation des comptes de la Ville selon des normes très proches de celles du Plan comptable général de 1982 (révisé en 1995).

Ces comptes (compte de résultats et bilan) sont présentés officiellement dans le compte de gestion pour 2017, puisqu'ils résultent de la comptabilité du comptable, plus complète que celle de l'ordonnateur (qui, notamment, mouvemente les comptes de tiers et de liquidités). Il est toutefois possible d'en donner l'aperçu suivant :

Tableau 7 : le compte de résultat 2017

		en k€	
Impôts et taxes		26 757	
Dotations et subventions		5 334	
Produits des services, du domaine et ventes div	verses	4 742	
Autres produits		947	
Atténuations de charges		475	
Produits courants non financiers	(1)		38 255
Traitements, salaires, charges sociales		18 096	
Achats et charges externes		8 032	
Autres charges de gestion		7 893	
Atténuations de produits		523	
Charges courantes non financières	(2)		34 545
Excédent brut de fonctionnement = (1)-(2)	(3)		3 710
Transferts de charges	(a)	-	
Dotations aux amortissements	(b)	1 158	
Résultat courant non financiers = $(3)+(a)-(a)$	(4)		2 553
Produits financiers	(c)	0	
Charges financières	(d)	1 262	
Résultat courant $= (4)+(c)-(d)$	(5)		1 291
Produits exceptionnels	(e)	6 939	
Charges exceptionnelles	(f)	6 940	
Résultat de l'exercice = $(5)+(e)-(f)$	(f)		1 291
Résultat de fonctionnement reporté	(f)	2 095	
Résultat à affecter = $(6) + (7)$			3 386

Le résultat à affecter est constitué par l'addition du résultat de fonctionnement reporté de 2016 (2 095 k€) et du résultat comptable dégagépar les seules opérations de 2017 (1 291 k€) soit un total à affecter de 3 386 k€.

La capacité d'autofinancement dégagée au titre de l'exercice 2017 s'élève à :

résultat comptable de l'exercice
ajout des dotations nettes aux amortissements
1 291 k€
1 158 k€

soit une capacité d'autofinancement de l'exercice 2017 de 2 449 k€.

L'autofinancement, composé du résultat comptable de l'exercice et des dotations aux amortissements, permet de dégager des ressources nécessaires au financement des investissements et notamment de permettre le remplacement des biens amortis et dont on a pu constater la perte de valeur.

En application de l'instruction M14, le résultat budgétaire à affecter de 3 386 k€ dégagé sur l'exercice 2017 doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et le solde peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante à la section d'investissement (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés) ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).

Tableau 8 : les emplois et ressources budgétaires de la section d'investissement 2017

Les emplois budgétaires sont les suivants (en k€) :				
Dépenses réelles d'investissement		14 077		
Dépenses d'ordre d'investissement		12		
Remboursement de la dette		4 013		
Affectation du résultat de 2016		6 579		
soit un total d'emplois de :	(1)			24 681
Les ressources budgétaires sont les suivantes :				
Recettes réelles d'investissement		8 833		
Dotations aux amortissements et provisions		1 158		
Emprunts encaissés		4 000		
Autres opérations d'ordre (cession de terrain)		6 873		
soit un total de ressources de :	(2)			20 864
Besoin de financement [(2)-(1)]:	(3)		-	3 817
Le solde net des restes à réaliser s'établit comme suit :				
Dépenses réelles à reporter		4 179		
Recettes définitives à reporter		6 975		
Enveloppe d'emprunt à reporter		-		
Soit un solde de	(4)			2 795
Soit un résultat net de [(3)+(4)]			-	1 022

L'exécution budgétaire 2017 dégage un besoin de financement de 1 022 k€.

Il est donc proposé d'affecter 1 022 k€ en sectiond'investissement afin de couvrir le besoin de financement (compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés) et de reporter le solde, soit 2 364 k€, en section de fonctionnement (compte 002, excédent de fonctionnement reporté).

LE PROJET DE BUDGET 2018

LE PROJET DE BUDGET 2018

Cette partie du rapport présente les principales caractéristiques du projet de budget pour 2018 soumis à l'approbation du conseil municipal.

Il fait suite au rapport portant sur « les orientations budgétaires pour 2018 », présenté au conseil municipal le 15 février 2018 dans le cadre du débat d'orientations budgétaires prévu par la loi.

Il vient en appui des documents budgétaires officiels remis par ailleurs à chaque membre du conseil municipal et présentés conformément à la norme édictée par le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales).

1. Le contexte du budget 2018

Les projections macro-économiques en ce début d'année 2018 tablent sur une croissance dans la zone euro estimée à 1,8 % et une croissance française estimée à 1,7 %.

En 2017, la France a profité de l'amélioration conjoncturelle avec une croissance positive portée par une hausse de la consommation des ménages, une hausse des investissements des entreprises et des exportations, une baisse du taux de chômage et ce malgré un léger retour de l'inflation.

Les anticipations pour 2018 sont également favorables même si un léger ralentissement est attendu. Les dépenses de consommations des ménages devraient notamment ralentir du fait du regain de l'inflation et des mesures fiscales défavorables de ce début d'année 2018 (une hausse de la contribution sociale généralisée qui n'est compensée que partiellement en janvier 2018, une hausse des taxes sur les produits pétroliers et une exonération partielle de la taxe d'habitation n'intervenant qu'en fin d'année 2018 pour les ménages concernés).

Sur la base d'un taux d'inflation estimé à 1% et d'un taux de croissance de 1,7% pour 2018, l'objectif de réduction du déficit public fixé dans la loi de finances 2018 est de 2,6% du PIB (contre 2,7% pour 2017), objectif auquel les collectivités locales sont encore très largement « associées ». En effet **l'effort d'économies demandé aux collectivités est fixé à 13 milliards entre 2018 et 2022.** L'objectif est de ramener la dette des collectivités à 5,8 points de PIB en 2022 au lieu de 8,7 points en 2017.

Cet effort d'économies passe par des mesures contraignantes pour environ 340 collectivités (dont le budget de fonctionnement s'établit à plus de 60 millions d'euros). Ces collectivités sont ainsi invitées à « contractualiser » avec l'Etat.

Sceaux, avec des dépenses réelles de fonctionnement s'établissant à 35,4 M€ en 2016, n'est pas concernée par cette contractualisation mais reste associée à l'objectif de réduction des déficits publics à travers une nouvelle baisse en 2018 de sa dotation globale de fonctionnement (DGF).

Malgré les annonces présidentielles, Sceaux subit en effet une nouvelle baisse de la principale dotation de l'Etat du fait de l'application du mécanisme de l'écrêtement. En effet les hausses de la dotation de base de la DGF avec la croissance démographique et des dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) sont financées par un prélèvement sur la DGF des collectivités considérées comme « riches ».

Rappelons que **la DGF est l'addition d'anciens impôts locaux supprimés par l'Etat depuis les années 1960 et compensés partiellement par celui-ci.** En 1978, les dotations de l'Etat représentaient 43% des recettes de la commune ; ces dotations, qui ne cessent de diminuer, ne représentent plus actuellement que 6% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

La suppression progressive de la taxe d'habitation met en exergue les mêmes inquiétudes, c'est-à-dire une disparition progressive d'impôts locaux remplacée par des dotations de l'Etat. En effet la suppression partielle de la taxe d'habitation pour 80% des redevables est intégralement compensée en 2018 (mécanisme de dégrèvement), mais sans aucune garantie du maintien dans le temps de ce remboursement intégral – notamment lorsque l'impôt aura totalement disparu en

2020 -, à l'image de la DGF et des compensations d'exonérations fiscales qui servent en réalité de variables d'ajustement au budget de l'Etat.

Par ailleurs, cette réforme de la taxe d'habitation intervient alors que l'important chantier de révision des valeurs locatives est en cours. Ces valeurs locatives servent au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière et sont censées correspondre au loyer annuel théorique que pourrait produire un bien immobilier s'il était loué dans des conditions normales de marché. A l'heure actuelle, la plus grande incertitude plane sur le devenir de cette révision, pourtant engagée depuis 2010 et déjà appliquée pour les locaux professionnels.

Enfin, Sceaux est membre depuis le 1er janvier 2016 de l'établissement public territorial (EPT) « Vallée Sud Grand Paris » (VSGP), au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP). Celui-ci regroupe les 11 communes d'Antony, de Bagneux, de Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, de Châtillon, de Clamart, Fontenay-aux-Roses, du Plessis-Robinson, de Malakoff, de Montrouge et de Sceaux.

VSGP exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités ainsi que celles prévues à titre obligatoire par la loi NOTRe du 7 août 2015, à savoir :

- ✓ l'eau et l'assainissement
- ✓ la gestion des déchets ménagers et assimilés
- ✓ le développement économique et les actions en faveur de l'emploi
- ✓ la politique de la ville
- ✓ la construction et l'aménagement des équipements culturels et sportifs
- ✓ les moyens de transports locaux
- ✓ le plan climat énergie
- ✓ le plan local d'urbanisme (PLU), et, depuis la loi « Egalité et citoyenneté » adoptée en janvier dernier, le droit de préemption urbain, retirés aux villes
- ✓ l'aménagement depuis 1er janvier 2018

La création de la MGP et de l'EPT a eu un impact financier et budgétaire sur les budgets communaux qui ont augmenté artificiellement depuis 2016 du fait des reversements de ressources effectuées via le « fonds de compensation des charges territoriales » : les communes encaissent des recettes qu'elles reversent intégralement à leur EPT. Outre l'augmentation du budget, cette mission de « chambre de compensation » complexifie largement le suivi de ces recettes et la préparation budgétaire.

Ainsi depuis 2016, Sceaux sert d'intermédiaire :

- ✓ pour le reversement des impôts ménages initialement perçus par la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB). A ce titre, la Ville a perçu, en 2017, 5 millions d'euros de taxe d'habitation et taxe foncière en plus de ses produits fiscaux et les a ensuite reversés à VSGP;
- → pour le reversement de la dotation compensation « part salaire » initialement perçue par la CAHB. A ce titre, la Ville a perçu, en 2017, 724 k€ de la part de la Métropole du Grand Paris et les a reversés à VSGP.

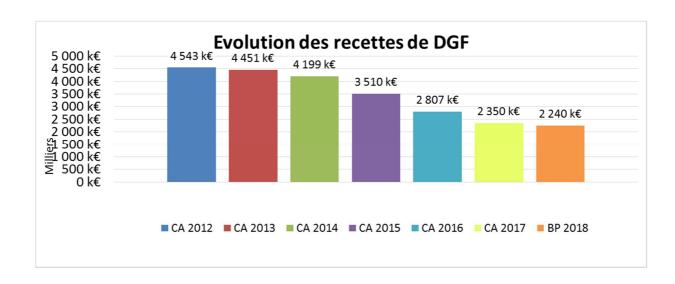
En plus de ces reversements, la Ville a versé, en 2017, 11 k€ à VSGP au titre de la compétence PLU transférée. C'est donc un total de 5,7 millions de recettes qui ont été versées à l'EPT à titre obligatoire.

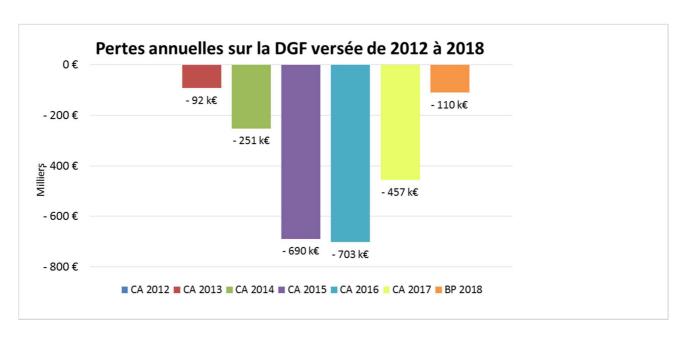
1.1. Un contexte marqué par une baisse des recettes et une augmentation des charges qui pèsent sur les collectivités territoriales : les collectivités locales sont pérennisées dans leur rôle de variable d'ajustement des comptes publics

Les recettes sont en baisse, du fait des décisions prises indépendamment de la volonté municipale

Malgré la fin de la baisse de la DGF en 2018 au titre du redressement des comptes publics, Sceaux subit donc une nouvelle baisse de sa DGF en raison de l'application du dispositif d'écrêtement. Les hausses de la dotation de base avec la croissance démographique et des deux dotations de péréquations que sont la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale sont en effet financées par un prélèvement sur les collectivités considérées comme « riches ». L'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant.

La baisse de la DGF pour la ville de Sceaux est estimée à – 110 k€, soit près de -5%. En effet, le nouveau mode de calcul de l'écrêtement applicable depuis 2017 (qui est désormais plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement, au lieu de 3% du montant de la dotation forfaire N-1) est pénalisant. Au total, la DGF perçue par Sceaux sera passée de 4 543 k€ à 2 240 k€ entre 203 et 2018, soit une baisse de 50% en 7 ans d'une recette qui représentait 13% des ressources locales en 2013. Cette seule perte de recettes représente l'équivalent de près de 14 points d'impôts communaux !





La hausse des dotations de péréquation est également financée par la baisse du **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** (FDPTP) qui est depuis 2017 intégré aux variables d'ajustement. Le FDPTP est estimé à 153 k€, en baisse de 14% par rapport à 2017. Quant aux compensations d'exonérations fiscales, minorées jusqu'en 2017, puisqu'elles jouaient le rôle de variable d'ajustement du budget de l'Etat, celles-ci voient leur taux de minoration gelé au niveau de celui de 2017. Elles ne représentent cependant plus qu'une faible part de la recette d'impôt qu'elles étaient censées compensées, cet état de fait alimentant naturellement les inquiétudes des collectivités locales quant à la capacité de l'Etat à respecter intégralement sur le temps long les exonérations fiscales qu'il décide ...

La **réforme de la taxe d'habitation** (TH) qui a pour objectif de dispenser 80% des ménages du paiement de la taxe d'habitation sur leur résidence principale d'ici 2020, n'a en 2018 aucun impact sur les ressources locales. L'abattement pour les ménages de 30% de leurs cotisations de TH en 2018, puis de 65% en 2019 et de 100% en 2020 prendra en effet la forme d'un « dégrèvement » et est donc intégralement compensé pour les collectivités territoriales, au moins en 2018 et 2019.

Le taux de revalorisation des valeurs locatives, qui servent de bases au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, est fixé à + 1,24 %. Depuis 2017, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation ne s'établit plus en fonction de l'inflation prévisionnelle mais en fonction du taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois (de novembre 2016 à novembre 2017 pour 2018).

La **politique d'abattement** pratiquée par la commune favorise fortement les familles. La Ville apporte en effet son soutien aux familles scéennes par la majoration des abattements de taxe d'habitation pour personnes à charge (20% au lieu des 10% obligatoire pour 1 à 2 personnes à charge ; 25% au lieu des 15% obligatoire pour 3 personnes à charge et plus). Cette politique d'abattement « coûte » environ 1,1 M€ par an au budget communal, montant qui vient abonder le pouvoir d'achat des familles.

Ajoutons que la Ville applique des abattements supplémentaires dont bénéficient les personnes handicapées, comme le permet la loi. Le coût en est de l'ordre de 9 000 € en 2018.

La **tarification des services aux usagers** (prestations périscolaires, sportives, culturelles, etc.) reste quasiment stable, avec une augmentation limitée à 1,1% de la plupart des tarifs. Les tarifs de la pause méridienne, du cinéma Trianon, de la bibliothèque, de la salle de musculation restent inchangés par rapport à 2017, ainsi que les tarifs du stationnement payant. Il faut noter que depuis le 1er janvier 2018 et la mise en œuvre de la dépénalisation du stationnement payant sur voirie, la Ville a délégué à l'entreprise EFFIA les travaux et la gestion de l'ensemble du service de stationnement payant sur voirie et dans les parkings.

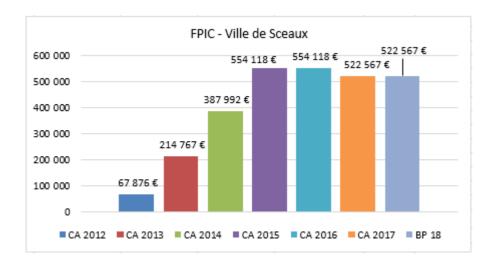
S'agissant de la **taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux**, il faut noter qu'elle s'est établie en 2017 à 1,8 M€ pour une moyenne de 1,3 M€ entre 2011 et 2016. Cette remontée du marché immobilier à Sceaux reflète l'attractivité de notre territoire. Cette recette est estimée à 1,5 M€ en 2018.

Les contributions versées par les partenaires institutionnels sont en baisse en 2018. En effet dans le cadre du nouveau Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ), la participation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour le fonctionnement de nos établissements d'accueil de jeunes enfants et des dispositifs particuliers, tels que le Ram-Rap et la coordination des crèches, baisse en 2018, en raison de l'adoption par la CAF d'un nouveau mode de calcul. D'autre part la Ville ne percevra plus en 2018 de subvention de l'Etat au titre du Programme de réussite éducative (PRE) en raison de l'adoption de nouveaux critères d'éligibilité dans lesquels le revenu par habitant rentre davantage en compte. Seule la participation départementale pour le fonctionnement des crèches et de l'aide aux manifestations culturelles et sportives reste stable en 2018 en raison du contrat de développement territorial signé entre la Ville et de Département pour la période 2016-2018, et qui garantit la stabilité de ces participations.

Enfin en 2018, le **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée** (FCTVA) augmente légèrement du fait de l'élargissement du bénéficie du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (depuis 2016). Ainsi, en 2018, la compensation par l'Etat de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement est estimée à 881 k€ en hausse de165 k€ par rapport à 2017 du fait de dépenses d'investissement plus importantes en 2016 qu'en 2015 et celle assise sur les dépenses de fonctionnement est estimée à 52 k€.Il faut noter qu'à compter du 1er janvier 2019, la gestion du FCTVA sera automatisée, permettant l'abandon d'un système déclaratif lourd pour les collectivités et les services de l'Etat.

Le contexte est également marqué par une augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales.

La contribution de Sceaux au **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est estimée en 2018 à 523 k€ (à hauteur du montant versé en 2017, contre 554 k€ en 2016 et2015, 388 k€ en 2014, 215 k€ en 2013 et 68 k€ en 2012), en augmentation de 670 % par rapport à 2012, l'année de sa mise en place. L'objectif d'atteindre une péréquation correspondant à 2 % des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,2 milliards d'euros) est abandonné en raison des réformes territoriales.



Le FPIC a pour objectif de redistribuer une partie des ressources fiscales des communautés et des communes en prélevant les collectivités disposant d'un niveau de ressources relativement élevé en vue d'alimenter les collectivités les moins favorisées. Le fait que le revenu moyen des habitants soit de plus en plus fortement pris en compte dans le calcul du prélèvement pénalise les communes d'Ile-de-France, et notamment Sceaux, où ce revenu moyen est plus de 2 fois supérieur au revenu moyen national.

Le développement à l'œuvre de la solidarité territoriale et le fait que Sceaux, quoi qu'on en dise, est considérée comme une ville « riche » - du fait notamment du revenu moyen élevé des habitants -, conduit à voir s'opérer sur le budget municipal des prélèvements pour abonder les territoires défavorisés, l'Etat n'ayant plus les moyens d'assurer par le biais de son propre budget le soutien desdits territoires. En effet, les mécanismes en question tiennent essentiellement compte de deux facteurs. Le revenu moyen par habitant d'une part : à Sceaux, celui-ci est l'un des plus élevés en France. L'effort fiscal de la collectivité d'autre part : contrairement à une idée reçue, l'effort fiscal à Sceaux, tel que calculé par les services de l'Etat, est considéré comme inférieur à la moyenne nationale, ce qui pénalise par ailleurs la Ville dans certains calculs de dotations.

Par ailleurs, la Ville verra ses **dépenses de personnel** progresser de 1,4 % par rapport au réalisé de 2017. Cette augmentation est nettement inférieure à celle de 2016 à 2017 (+ 3,5%).

Cette hausse est limitée par la politique active de gestion des ressources humaines que mène la Ville et, en 2018, par le décalage d'un an du programme PPCR par l'Etat : une nouvelle preuve que l'essentiel des hausses de frais de personnel est lié à des causes exogènes, que la Ville essaie de contenir par sa politique active de gestion des ressources humaines. Celle-ci a pour objectif la motivation par l'évolution sociale et le cas échéant une diminution des effectifs via :

- ✓ le développement des outils de suivi des dépenses de personnel ;
- ✓ le développement de la mobilité interne notamment au lieu de recruter en externe et de la réorientation professionnelle ;
- ✓ le non remplacement systématique des agents absents, des agents en mutation / mobilité et des départs à la retraite (chaque départ donne lieu à une étude approfondie du poste) ;

- ✓ la mise en place de la « cellule mobilité » qui favorise le reclassement des agents concernés ou leur reprise sur des postes adaptés à leurs contraintes médicales ;
- ✓ la limitation du nombre d'heures supplémentaires ;
- ✓ l'analyse des risques psychosociaux, projet qui s'inscrit parmi l'ensemble des mesures déjà mises en place pour lutter contre l'absentéisme comme la création du pôle médico-social et la présence depuis 2009 d'un conseiller prévention présent pour limiter les risques professionnels et donc l'absentéisme maîtrisable;
- ✓ le choix d'un nouvel assureur, Sofaxis, dans le cadre du marché ouvert par le Centre de gestion de la petite couronne permet d'obtenir pour ces quatre années (de 2018 à 2021) un taux de cotisation stable et à l'augmentation plus réduite que ne le proposaient, à prestations équivalentes, les candidats qui ont déposé leur offre dans le cadre de la consultation lancée par la ville.

La durée du travail s'établit à Sceaux à 1 607 heures annuelles, conformément à la réglementation sur le temps de travail.

La légère augmentation attendue des dépenses résulte non seulement des évolutions structurelles de carrière des fonctionnaires (avancements d'échelon, nominations suite à réussite à concours ou examen...) et des évolutions réglementaires des rémunérations des contractuels, mais a également pour origine :

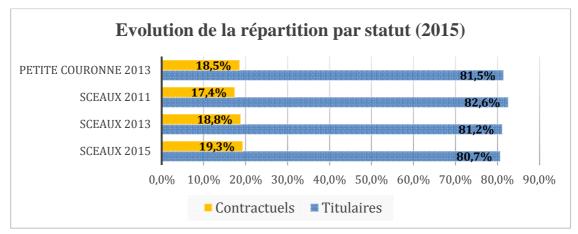
- ✓ l'augmentation du taux de cotisation « accidents du travail » ;
- ✓ l'augmentation des cotisations URSSAF sur la maladie et la maternité des agents contractuels ;
- ✓ la poursuite de l'intégration des agents non titulaires dans le cadre du programme national de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique;
- ✓ la finalisation de l'intégration à la Ville des agents du service de maintien à domicile, auparavant inscrits au budget du CCAS (ce qui permet par ailleurs une diminution de la subvention au CCAS).

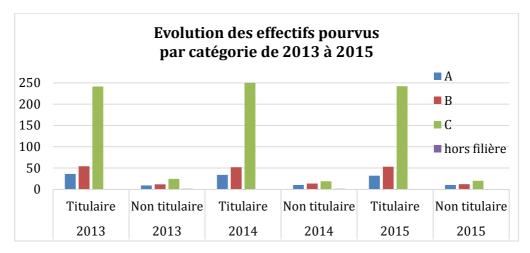
L'effet sur les dépenses de personnel de l'instauration d'une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, contrebalancée par la diminution ou la suppression de certaines contributions des collectivités, telle la suppression de la contribution de solidarité, la baisse de cotisation Pôle emploi et de la cotisation URSSAF maternité et maladie des fonctionnaires reste à évaluer de façon fine. En effet, les textes l'instaurant n'ont été publiés et finalisés que tardivement, fin décembre 2017. Toutefois, cet effet devrait être globalement relativement neutre quant aux dépenses communales.

De même, l'effet de la mise en place de la journée de carence méritera un bilan chiffré fin 2018.

La structure et la composition des effectifs restent stables¹.







Rappelons que plus de 80 % des agents communaux travaillent dans la production de services directement auprès des habitants : écoles, crèches, voirie, centres de loisirs, services aux personnes âgées, restauration scolaire, etc...

¹ Source : bilan social 2015, présenté au conseil municipal (15 décembre 2016) – Actualisation prévue sur le bilan social 2017, qui sera présenté fin 2018.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques et au financement des péréquations - qu'elles soient verticales ou horizontales - est assurée principalement au prix d'un effort croissant des communes considérées comme « les plus aisées ». Les recherches d'économies déjà engagées seront poursuivies mais l'effort demandé est considérable et pourrait conduire à la poursuite de la dégradation de l'épargne brute des collectivités territoriales et donc de leur capacité à investir. C'est un véritable contresens d'affaiblir leur capacité d'action, dans la mesure où les interventions des collectivités territoriales sont un des leviers importants de la croissance, ce d'autant plus que les prévisions établies par l'Etat luimême table sur une augmentation du solde positif des collectivités territoriales, pour mieux équilibrer le solde négatif de l'Etat qui aura tendance à s'aggraver!

A Sceaux, cette ponction qui s'aggrave depuis 2010, ajoutée aux charges nouvelles imposées chaque année, notamment en matière de personnel, équivaut à près de 28,7 point d'impôts en 2018 (et 120 points d'impôts en cumulé entre 2008 et 2018!). Cette ponction a pu jusqu'alors être absorbée par la qualité de la gestion de la majorité municipale puisque les taux communaux n'ont pas été modifiés entre 2008 et 2017, la politique d'abattements maintenue, alors même que la Ville a pratiquement chaque année dégagé un résultat comptable positif. Elle implique désormais de faire des choix budgétaires et fiscaux afin de préserver la qualité du service rendu à la population, et de maintenir, voire d'augmenter, l'autofinancement nécessaire pour financer les investissements.

1.2. Les conséquences de l'application des principes comptables

La dotation aux amortissements des biens renouvelables, des subventions d'équipements versées aux tiers et des immeubles productifs de revenus, à inscrire au budget 2018 s'élève à 1 100 k€, en application & tableaux d'amortissement, ainsi répartis :

Total des dotations aux amortissements	1 100 k€
- amortissement des biens productifs de revenus	38 k€
- amortissement des biens renouvelables	587 k€
- amortissement des subventions d'équipement versées	188 k€
frais d'insertion et des logiciels	
- amortissement des frais de révision du PLU, des frais d'étude, des	287 k€

La prévision de dotation aux amortissements baisse de 70 k€ par rapport à 2017 mais reste stable par rapport au réalisé 2017.

<u>Tableau 9 : récapitulatif des dotations aux amortissements de 2018</u>

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES Autres			Anne	Annexe A10.1				
Année 2018 Ann		AUTRES IMMOBILIS	ATIONS COF	RPORELLE	S ET INCOR	PORELLES		
Année 2018 VALEUR Amortissement amortissements TOMICIA de l'exercice annérieurs annérieurs Comptable Comptable Comptable Comptable (Comptable 293 683,66 € 29 344,89 € 196 729,00 € 305 999,41 € 194 368,66 € 6 913,66 € 1382,00 € 1969,00 € 4 944,56 € 6 7609,67 € 6 913,66 € 1382,00 € 1969,00 € 4 944,56 € 6 7700,00 € 2 8 et installations Amortissement annérieurs Comptable Comptable (Comptable Comptable (Comptable Comptable Comptable (Comptable Comptable Comptable Comptable (Comptable Comptable Comptable (Comptable Comptable Comptable Comptable Comptable (Comptable Comptable Comptable Comptable Comptable (Comptable Comptable Comptable Comptable Comptable Comptable (Comptable Comptable Comptable Comptable Comptable (Comptable Comptable Comptable Comptable Comptable Comptable Comptable (Comptable Comptable Comptable Comptable Comptable Comptable Comptable (Comptable Comptable Comp			8 et art.218	1 à 218 8 no	menclature	M14)		
VALEUR DACQUISITION Amortissement de l'exercice amortissements amérieurs Valeur Nette Comptable Comptable Valeur Nette Comptable Valeur Nette Comptable Autise 1054 DAM 2018 196 729,00 € 96 954,56 € 67 609,67 € 67 609,67 € 293 683,56 € 29 344,89 € 196 729,00 € 96 954,66 € 67 609,67 € 67 609,67 € 558 162,41 € 111 630,75 € 252 163,00 € 96 954,66 € 67 609,67 € 194 366,6 € 6 913,56 € 110 63,75 € 120,00 € 100,00 € 100,00 € 200,00 € 2 700,00 € 1 8 1 235,72 € 11 598,00 € 607 743,00 € 477 809,63 € 406 744,63 € 74,63 € 1 8 235,72 € 11 598,00 € 10 6 461,00 € 816 081,00 € 945 975,20 € 840 514,20 € 1 1 43 397,47 € 11 598,00 € 112 696,00 € 17 607,78 € 12 925,78 € 1 1 443 397,47 € 11 598,00 € 112 696,00 € 17 607,78 € 12 925,78 € 1 1 443 397,47 € 11 538,00 € 12 233,00 € 17 607,78 € 12 95,57 € 1 1 443 397,42 € 10 836,			Anné	e 2018				
total DAM 2018 DAM 2018	Imputation	Désignation	VALEUR D'ACQUISITION	Amortissement de l'exercice	amortissements antérieurs	Valeur Nette Comptable (VNC) au 01/01	Valeur Nette Comptable (VNC) au 31/12	Arrondi pour BP 2018
1 293 683,66 29 344,89 196 729,00 96 954,66 67 609,67 78 60,60			total	DAM 2018				DAM 2018
rsées intres 11630,75 é 252 163,00 é 305 999,41 é 194 368,66 é 7 194,66 é 362,56 é rsées : communes 3 000,00 é 1 382,00 é 2 00,00 é 2 800,00 é 2 700,00 é 2 700	sture 202	Frais de révision POS / PLU	293 683,56 €	29 344,89 €	196 729,00 €	96 954,56 €		29 345,00 €
refees : communes 6 913,66 € 1 382,00 € 1 969,00 € 2 944,66 € 3 562,66 € set installations 3 000,00 € 100,00 € 200,00 € 2 800,00 € 2 700,00 € set installations 1 085 552,63 € 71 065,00 € 607 743,00 € 477 809,63 € 406 744,63 € sizelaliations 1 1 62 056,20 € 105 461,00 € 816 081,00 € 945 975,20 € 840 514,20 € 11 158 793,72 € sizeles : autres 1 1 62 056,20 € 1 1 598,00 € 40 844,00 € 140 391,72 € 128 793,72 € 11 141 393,72 € 11 598,00 € 15 233,00 € 140 391,72 € 128 793,72 € 11 141 393,72 € 11	sture 2031	Frais d'étude	558 162,41 €	111 630,75 €		305 999,41 €	194 368,66	111 631,00 €
resées : communes 3 000,00 € 100,00 € 200,00 € 2 800,00 € 2 700,00 € 1 700,00 € 2 700,00 € 1 70	iture 2033	Frais d'insertion	6 913,56 €	1 382,00 €	1 969,00 €	944,56	3 562,56	1 382,00 €
resées: autres 1 085 552,63 € 71 065,00 € 607 743,00 € 477 809,63 € 406 744,63 € 1085 552,63 € 71 065,00 € 607 743,00 € 477 809,63 € 406 744,63 € 11 58 68 5; 30 € 406 744,63 € 11 58 68 5; 30 € 406 744,63 € 11 58 68 5; 30 € 408 44,00 € 408 945,32 € 128 793,72 € 11 598,00 € 408 44,00 € 408 944,32 € 289 525,71 € 11 58 73,72 € 11 58 73,72 € 11 598,00 € 408 44,00 € 408 944,32 € 289 525,71 € 11 58 73,72 € 11 598,00 € 408 44,00 € 408 944,32 € 289 525,71 € 11 598,00 € 408 44,00 € 408 944,32 € 289 525,71 € 11 598,00 € 11 523,00 € 11 508,72 € 11 5	sture 2041412	Subventions d'équipement versées : communes membres du GFP, bâtiments et installations	3 000,000 €	100,00 €	200,00€	2 800,00 €		100,00€
rsées : autres 1 762 056,20 € 105 461,00 € 816 081,00 € 945 975,20 € 840 514,20 € 1 risées aux personnes 181 235,72 € 11598,00 € 40 844,00 € 140 391,72 € 128 793,72 € 1 risées aux personnes 618 671,32 € 119 418,61 € 209 727,00 € 408 944,32 € 289 525,71 € 1 risées aux personnes 618 671,32 € 119 418,61 € 209 727,00 € 408 944,32 € 289 525,71 € 1 risées aux personnes 618 671,32 € 119 418,61 € 209 727,00 € 408 944,32 € 289 525,71 € 1 risées aux personnes 618 671,32 € 119 418,61 € 209 727,00 € 408 944,32 € 289 525,71 € 1 riséense civile 32 840,78 € 4 682,00 € 172 696,00 € 372 414,47 € 244 912,57 € 1 rique 560 553,48 € 81 261,91 € 234 379,00 € 372 645,60 € 258 810,22 € 1 rique 608 927,60 € 120 835,38 € 296 766,00 € 518 676,68 € 4443 811,43 € 1 riches 9528 578,6	ture 2041582		1 085 552,63 €	71 065,00 €	607 743,00 €	477 809,63 €	406 744,63	71 065,00 €
resées aux personnes 181 235,72 € 11 598,00 € 40 844,00 € 140 391,72 € 128 793,72 € nistallations 618 671,32 € 115 98,00 € 40 844,00 € 408 944,32 € 289 525,71 € 1 ires 618 671,32 € 119 418,61 € 209 727,00 € 408 944,32 € 289 525,71 € 1 ifense civile 32 840,78 € 4 682,00 € 172 696,00 € 971 241,47 € 933 128,47 € 1 ifense civile 32 840,78 € 4 682,00 € 15 233,00 € 17 607,78 € 12 925,78 € 1 iffense civile 32 840,78 € 8 1 261,91 € 234 379,00 € 326 174,48 € 244 912,57 € 1 iffense civile 560 553,48 € 8 1 261,91 € 234 379,00 € 326 174,48 € 294 589,52 € 1 iffique 608 927,60 € 120 835,38 € 229 282,00 € 379 645,60 € 258 810,22 € 1 inelles 845 879,67 € 169 794,25 € 296 765,00 € 518 676,68 € 4443 811,43 € 1 inelles 9528 578,68 € 1 074 865,25 € 4 009 90	ture 204172		1 762 056,20 €	105 461,00 €	816 081,00 €	945 975,20 €		105 461,00 €
iries 618 671,32 € 119 418,61 € 209 727,00 € 408 944,32 € 289 525,71 € 11 143 937,47 € 38 113,00 € 172 696,00 € 971 241,47 € 933 128,47 € 560 553,48 € 4 682,00 € 15 234 379,00 € 326 174,48 € 244 912,57 € 12 925,78 € 132,00 € 732,00 € 732,00 € 659,00 € 659,00 € 732,00 € 659,00 € 659,00 € 12 02 282,00 € 12 02 282,00 € 12 02 282,00 € 12 02 282,00 € 12 02 282,00 € 12 02 02 02 02 02 02 02 02 02 02 02 02 02	ture 20422	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	181 235,72 €	11 598,00 €	40 844,00 €	140 391,72 €	128 793,72	11 598,00 €
1143 937,47 38 113,00 172 696,00 971 241,47 933 128,47 142 937,47 38 113,00 15 233,00 17 607,78 12 925,78 12 925,78 12 925,78 12 925,78 12 925,78 12 925,78 12 925,78 12 921,90 12 925,78 12 921,90	ture 2051	Concessions et droits similaires	618 671,32 €	119 418,61 €		408 944,32 €	289 525,71	119 419,00 €
léfense civile 32 840,78 € 4 682,00 € 15 233,00 € 17 607,78 € 12 925,78 € 560 563,48 € 81 261,91 € 234 379,00 € 326 174,48 € 244 912,57 € 12 925,78 € 132,00 € 732,00 € 732,00 € 732,00 € 659,00 € 659,00 € 132,00 € 659,00 € 14 140 8 91,797,43 € 108 712,91 € 498 495,00 € 403 302,43 € 294 589,52 € 1 150 927,60 € 120 835,38 € 229 282,00 € 379 645,60 € 258 810,22 € 1 150 924 634,85 € 101 392,55 € 437 596,00 € 487 038,85 € 385 646,30 € 1 150 928 578,68 € 1 69 794,25 € 296 765,00 € 549 114,67 € 379 320,42 € 1 150 928 578,68 € 1 074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 1 150 928 578,68 € 1 074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 1	sture 2132	Immeubles de rapport	1 143 937,47 €	38 113,00 €	,	971 241,47 €	933 128,47	38 113,00 €
560 553,48 € 81 261,91 € 234 379,00 € 326 174,48 € 244 912,57 € 244 912,57 € 132,00 € 73,00 € 73,00 € 732,00 € 659,00 € 659,00 € 659,00 € 14ique 901 797,43 € 108 712,91 € 498 495,00 € 403 302,43 € 294 589,52 € 11 15 stique 608 927,60 € 120 835,38 € 229 282,00 € 379 645,60 € 258 810,22 € 11 15 stique 924 634,85 € 101 392,55 € 437 596,00 € 487 038,85 € 385 646,30 € 11 15 stigue 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4009 902,00 € 5518 676,68 € 4443 811,43 € 10 15 stigue 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4009 902,00 € 5518 676,68 € 4443 811,43 € 10	ture 21568	Autres matériels incendie - défense civile	32 840,78 €	4 682,00 €	15 233,00	17 607,78 €	12 925,78	4 682,00 €
132,00€ 73,00€ 73,00€ 732,00€ 732,00€ 659,00€ 659,00€ 141,00 901 797,43€ 108 712,91€ 498 495,00€ 403 302,43€ 294 589,52€ 294 589,52€ 294 589,52€ 294 589,50€ 258 810,22€ 294 589,50€ 285 646,30€ 285 6	ture 21578	Autre matériel de voirie	560 553,48 €	81 261,91 €		326 174,48 €	244 912,57 €	81 262,00 €
atique 608 927,60 € 120 835,38 € 229 282,00 € 403 302,43 € 258 810,22 € 708 827,60 € 120 835,38 € 229 282,00 € 379 645,60 € 258 810,22 € 709 824 634,85 € 101 392,55 € 437 596,00 € 487 038,85 € 385 646,30 € 709 845 879,67 € 169 794,25 € 296 765,00 € 549 114,67 € 379 320,42 € 709 704,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 1 € 704 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 1 € 7 € 7 € 7 € 7 € 7 € 7 € 7 € 7 € 7	ture 2181		732,00 €	3'00 €			00'659	73,00 €
atique 608 927,60 € 120 835,38 € 229 282,00 € 379 645,60 € 258 810,22 € 79. 924 634,85 € 101 392,55 € 437 596,00 € 487 038,85 € 385 646,30 € 7. 924 634,85 € 101 392,55 € 437 596,00 € 549 114,67 € 379 320,42 € 7. 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4443 811,43 € 10 Réserve sur DAM 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 11 9528 578,68 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25 € 1074 865,25	ture 2182	Matériel de transport	901 797,43 €	108 712,91 €	,	403 302,43 €	294 589,52 €	108 713,00 €
post 634,85 € 101 392,55 € 437 596,00 € 487 038,85 € 385 646,30 € 379 320,42 € post 63,85 € 169 794,25 € 296 765,00 € 549 114,67 € 379 320,42 € 379 320,42 € post 845 879,67 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 11 post 8578,68 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 1	ture 2183	Matériel de bureau et informatique	608 927,60 €	120 835,38 €	229 282,00	379 645,60 €	258 810,22	120 836,00 €
prelles 845 879,67 € 169 794,25 € 296 765,00 € 549 114,67 € 379 320,42 € 1074 865,25 € 4 009 902,00 € 5518 676,68 € 4 443 811,43 € 1 or 443 811,43 €	ture 2184	Mobilier	924 634,85 €	101 392,55 €		487 038,85 €		101 393,00 €
9 528 578,68 € 1 074 865,25 € 4 009 902,00 € 5 518 676,68 € 4 443 811,43 € Réserve sur DAM 9 528 578,68 € 1 074 865,25 € 4 009 902,00 € 5 518 676,68 € 4 443 811,43 €	ture 2188	Autres immobilisations corporelles	845 879,67 €	169 794,25 €	296 765,00 €		379 320,42	169 795,00 €
Réserve sur DAM 9 528 578,68 € 1 074 865,25 € 4 009 902,00 € 5 518 676,68 € 4 443 811,43 €	otal par Colle	ectivité: VILLE DE SCEAUX		1 074 865,25 €	4 009 902,00 €			1 074 868,00 €
9 528 578,68 € 1 074 865,25 € 4 009 902,00 € 5 518 676,68 € 4 443 811,43 €	ture 2031	Frais d'étude					Réserve sur DAM	25 132,00 €
	tal par Colle	ectivité: VILLE DE SCEAUX	9 528 578,68 €					1 100 000,00 €

1.3. Les conséquences de la création de la Métropole du Grand Paris et de l'établissement public territorial Vallée Sud –Grand Paris

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Sceaux s'inscrit donc dans un nouveau contexte institutionnel et est affectée de nouveaux mouvements financiers de montants très importants (environ 5,8 millions d'euros), mais finalement théoriquement presque neutres car les dépenses et les recettes s'équilibrent.

Sceaux sert en effet d'intermédiaire entre la MGP et les Scéens, d'une part, et Vallée Sud-Grand Paris, d'autre part. Sceaux reverse ainsi les sommes encaissées pour le compte de l'EPT via à un « fonds de compensation des charges territoriales » (FCCT). Ce FCCT obligatoire dit « FCCT socle » comprend deux grandes composantes :

- les impôts ménages jusqu'alors perçus par la CAHB (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti). La Ville devrait ainsi recevoir environ 5 032 k€ d'impôts locaux en plus & ses propres produits fiscaux et les reverser à Vallée Sud Grand Paris ;
- la dotation de la compensation « part salaires » (une des anciennes composantes de la dotation globale de fonctionnement de la CAHB). La Ville devrait percevoir environ 724 k€ qu'elle reverseraintégralement à Vallée Sud Grand Paris.

Ainsi, la ville de Sceaux encaissera 5 756 k€ de plus dans son budget 2018 et reversera intégralement cette somme à l'EPT Vallée Sud – Grand Paris.

En plus de ces reversements, la Ville va verser 11 k€ à VS-GP au titre de la compétence PLU transférée.

En outre, par décision collective des maires des 11 communes membres Vallée Sud - Grand Paris, les villes avaient reversé en 2016 à leur EPT plusieurs contributions <u>facultatives</u> (au titre du FCCT dit « FCCT facultatif »):

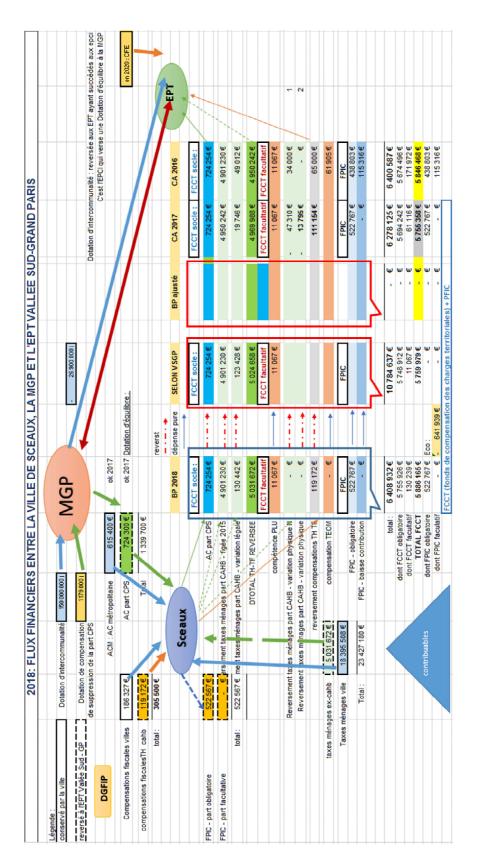
- la dynamique physique des bases des impôts ménages de l'ex-CAHB (TH et TF) ;
- les compensations fiscales relatives à la taxe d'habitation auparavant perçues par la CAHB;
- le gain éventuel sur le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) lié au regroupement avec de nouvelles communes moins aisées, au sens du FPIC
- à titre exceptionnel, une participation complémentaire des communes des Hauts-de-Bièvre au titre de la compétence ordures ménagères

Cette contribution facultative s'est élevée en 2016 pour Sceaux à 161 k€.

En 2017, au vu de l'amélioration de la situation financière de l'EPT, celui-ci a restitué aux communes membres la participation complémentaire des communes des Hauts-de-Bièvre décidée en 2016, et l'EPT n'a pas prélevé le gain éventuel sur le FPIC. Le changement de mode de calcul du FPIC qui est désormais calculé selon la méthode de droit commun et non plus dérogatoire a même fait diminuer la contribution de Sceaux au FPIC de 31 k€.

Cette contribution facultative s'est élevée en 2017 pour Sceaux à 50 k€.

En 2018, il n'est pas prévu au budget de reverser la dynamique physique des bases des impôts ménages de l'ex-CAHB (TH et TF). Le choix définitif sera fait lors de la réunion de la commission locale d'évaluation des charges territoriales relative au calcul et au vote du FCCT 2018.



2. Les orientations du projet de budget 2018

Le budget 2018 prend en compte les orientations budgétaires arrêtées par le conseil municipal à la suite du débat d'orientations budgétaires du 15 février dernier.

2.1. La consolidation de la qualité du service public

La Ville place depuis toujours l'usager au cœur du service public et cherche continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population. Trois services de la Ville sont ainsi certifiés « Qualiville » (les services Sceaux Info Mairie et Population Citoyenneté depuis 2011, et le service Finances-facturation depuis 2013). La Ville a été récompensée en 2016 par l'obtention du trophée AFNOR de la mairie proposant le « meilleur accueil » en France, et a reçu un nouveau prix en 2017. La démarche « Qualiville » a pour but d'améliorer l'accessibilité et la confidentialité dans tous les lieux d'accueil avec un accueil téléphonique courtois, efficace, rapide et informatif ainsi qu'une information fiable et des notices explicatives des démarches administratives.

En 2018, la Ville poursuit cette exigence de qualité puisqu'elle fait partie des 25 collectivités territoriales de France retenues pour participer à l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux, dispositif mis en place par l'article 110 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et piloté par la Cour des comptes en liaison avec les chambres régionales des comptes. La certification des comptes est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette expérimentation prend la forme d'un accompagnement s'échelonnant entre 2017 et 2020. Elle a débuté en 2017 par la réalisation de deux audits en mai et juillet 2017 et par l'établissement d'un relevé d'observations provisoire en décembre 2017 auquel la Ville a répondu dans le délai imposé d'un mois. La Ville est en attente de la synthèse du rapport définitif qui sera communiquée au conseil municipal lors de la séance suivant sa réception. La Ville ne peut communiquer à ce jour sur les observations du rapport provisoire, celui-ci ayant un caractère confidentiel mais il est d'ores et déjà possible de dire que celui-ci a mis en évidence que la Ville assure globalement un excellent suivi de ses activités comptables.

Dans ces éléments de contexte, et grâce aux efforts de gestion menés depuis plusieurs années et qui seront poursuivis au cours des années qui viennent, nous proposons de maintenir les priorités sur les axes suivants :

Le soutien aux familles scéennes et la priorité donnée à l'éducation

Le maintien des prestations destinées à la petite enfance et aux enfants scolarisés, tant en volume qu'en qualité, reste une priorité pour la Ville. Rappelons que celle-ci, dans les différentes structures d'accueil, propose d'ores et déjà une solution à 80 à 90% des demandes. Ce taux est l'un des plus élevés de France et mobilise des financements importants (plus de 10 % du budget). De même le vote des abattements maximaux pour charges de

famille permet aux familles de bénéficier de « gains » d'impôts sur la taxe d'habitation de 321 € pour un enfant, 642 € pour 2,1042 € pour 3, etc. Au total, c'est un montant de l'ordre de 1094000€ qui est ainsi restitué aux familles (et même 1620 k€ en intégrant les abattements pour charges de familles sur les impôts encaissés et reversés à l'ex-CAHB devenue VSGP). Il faut y ajouter l'abattement au profit des personnes handicapées, d'un coût annuel de 9 k€.

Le soutien à la vie scolaire et périscolaire reste également une priorité municipale. Elle se traduit par l'entretien le plus soigné possible des écoles, le développement des activités sportives et culturelles sur le temps scolaire et des classes transplantées, le maintien des activités sur la pause méridienne et le maintien de la présence d'un agent municipal (ATSEM) par classe en école maternelle, ce qui est l'une des spécificités de Sceaux, reconnue par tous les acteurs. La qualité de fonctionnement des écoles publiques de Sceaux doit beaucoup à l'engagement partagé des équipes municipales et des enseignants, dans une relation de grande confiance que nous nous attachons à préserver en accord complet avec l'Education nationale.

Parallèlement doit naturellement continuer à s'exprimer la priorité à l'accompagnement des personnes en difficulté et les plus âgées : le développement de l'offre de loisirs et des occasions de rencontres va dans ce sens, en même temps que la mobilisation lors des périodes difficiles (grand froid, canicule, ...).

Le soutien à l'action culturelle reste également une priorité, avec la gestion en régie directe du cinéma Trianon et sa redynamisation avec une équipe renouvelée, le lancement du chantier de modernisation de la bibliothèque et l'importance des financements apportés aux associations et équipements (notamment MJC et CSCB) qui participent pleinement à l'offre socio-culturelle de la Ville.

Le service rendu aux familles passe également par la mise en place de moyens modernes de paiement permettant aux usagers de régler leurs prestations sans avoir à se déplacer. Ainsi la Ville a mis en place la possibilité pour les usagers de payer leur dette sur le site du ministère des Finances (service tipi) en 2014 après l'instauration du paiement des prestations en ligne via le « portail famille » fin 2012 et du prélèvement automatique en 2011. A ce jour, près de 41% des familles sont en prélèvement automatique et 37% paient sur le portail famille, soit **près de 80% des familles qui utilisent les nouveaux moyens modernes de paiement mis à leur disposition** et n'ont plus à se déplacer ou envoyer de chèques pour payer leurs factures.

Le service Finances-facturation, dégagé de ces tâches d'encaissement, peut ainsi consacrer plus de temps à l'étude des cas de familles en difficulté. La Ville a d'ailleurs reçu, au titre de la mise en place d'une « commission sociale de gestion des impayés », le prix de l'innovation financière en 2012 et le Territoria d'Or en 2013. Cette commission associe les directions des Finances et de l'Action sociale de la Ville et le comptable public. Elle a pour objectifs de recouvrer les impayés, mais aussi d'aider les familles en difficulté sociale. Le phénomène d'impayé est en effet utilisé comme identificateur des familles en difficulté sociale et financière afin d'amener

ces familles à bénéficier de tous les dispositifs d'aide sociale mis en place par la Ville et ses partenaires. Ce dispositif a permis d'accélérer très significativement le recouvrement des factures périscolaires et de crèches. Il a permis également d'aider plusieurs dizaines de familles à trouver des solutions à leurs soucis financiers (aide à la gestion de budgets familiaux, conseils d'orientation scolaire, aides financières par des organismes tiers).

De même, le « relais assistant maternel et parental » (RAM-RAP) ouvert en 2016, est un lieu d'écoute, de rencontre, d'aide et d'animation destiné essentiellement aux familles qui ne font pas appel aux structures collectives d'accueil de la petite enfance ainsi qu'aux assistantes maternelles agréées qui accueillent ces enfants et aux assistantes parentales qui travaillent au domicile des familles.

D'autre part, « l'espace seniors » ouvert en novembre 2017 dans les locaux de la résidence autonomie « les Imbergères » permet d'accueillir et d'orienter les personnes âgées, leurs familles et leurs aidants.

Enfin, après une longue phase de « nettoyage » du terrain suivie de procédures administratives particulièrement longues, les travaux de construction d'une résidence étudiante et de deux crèches de 40 berceaux ont commencé sur le site Albert 1er. La crèche actuellement située au 51 rue du Lycée présentant des signes très avancés de vétusté, la Ville a décidé la reconstruction de l'établissement rue Albert 1er. La nouvelle structure comprendra deux multi-accueils de 40 places chacun situés en rez-dechaussée de la résidence, avec services communs mutualisés. La future résidence étudiante, quant à elle, comptera 117 appartements et appartient à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble :

Le maintien d'un environnement urbain de qualité

La Ville s'attache à maintenir un réseau de voirie de bonne qualité et développe largement les modes de transport dits « doux » (zones de rencontre, zones 30, plan Vélo) afin d'inciter les Scéens à encore mieux « vivre ensemble » l'espace public. Les aménagements liés à la « ville trente » et des zones de rencontres seront poursuivis. L'accent est particulièrement mis sur la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques. Ce programme a notamment concerné en 2012 le quartier des Musiciens, s'est poursuivi en 2014/2016 par le quartier du Parc, la rue de la Chrétienté et le quartier Lycée / Achille-Garnon, il se poursuit en 2017/2018 avec les quartiers des Blagis, du Lycée et Robinson. Il s'achèvera ensuite, à partir de 2019/2020 par le quartier des Chéneaux. La Ville aura alors la totalité des réseaux enterrés.

D'autre part, la Ville a d'ores et déjà réalisé de nombreux travaux en matière d'accessibilité (accès à l'Ancienne mairie, accès à l'hôtel de ville, gymnase des Clos-Saint-Marcel, école élémentaire des Blagis, aménagement d'emplacements de stationnement réservés). La Ville a mis en place avec la Croix rouge un service de transport des personnes à mobilité réduite, le cinéma Trianon a été équipé d'un dispositif d'audiodescription, le site Internet a été rendu accessible par un service d'agrandissement de

caractères, etc. Depuis 2016 la Ville réalise ses travaux via la mise en œuvre d'un Agenda d'accessibilité programmé (ADAP), adopté en septembre 2016 par le Conseil municipal, et par lequel elle s'engage à réaliser les travaux de mise en accessibilité de ses 51 équipements publics sur les neuf années à venir.

Enfin, d'importants travaux de rénovation des parkings ont eu lieu depuis novembre 2017 et se poursuivront d'ici l'été 2018. Ces travaux effectués par l'entreprise EFFIA dans le cadre de la nouvelle délégation de service du stationnement payant vont permettre la modernisation et la sécurisation des quatre parcs de stationnement Penthièvre, De Gaulle, Charaire et Robinson. D'ici l'été 2018, un système de vidéo protection 24h/24 sera mis en œuvre sur chaque site. Les équipements (caisses, barrières), l'éclairage (LED), les peintures, la signalétique et les contrôles d'accès (portes, portails) ont d'ores et déjà entièrement refaits à neuf. Un nouvel ascenseur sera installé au parking Robinson. De nouveaux services sont proposés comme l'affichage dynamique des places restantes, l'accompagnement à la place, des consignes sécurisées pour les vélos, des places gratuites pour les deux-roues motorisés ou encore un dispositif de rechargement pour les véhicules électriques. Une amélioration qui ne pèsera pas sur le budget des usagers puisque les tarifs restent inchangés, ni sur le budget de la Ville qui a fait le choix d'une DSP;

L'accentuation des actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique

Ce programme a été engagé avec la mise en œuvre d'un réseau de vidéoprotection dans le quartier du Centre. Il s'est poursuivi en 2015 avec l'équipement du quartier autour de la gare de Robinson, et continuera en 2018 avec l'équipement en vidéoprotection du square Robinson – qui a rencontré quelques difficultés juridiques du fait du refus de la copropriété d'accepter la fixation d'une caméra sur les murs lui appartenant ... - et de la maison du tourisme. Il convient de noter que ces opérations s'effectuent sans financement de l'Etat, malgré des annonces prometteuses. Par ailleurs, les actions d'information et de prévention se poursuivront, notamment en direction des publics jeunes et seniors ;

L'intégration de toutes les actions municipales dans une démarche affirmée de développement durable

L'engagement de la Ville dans cette démarche concerne tous les domaines de l'action municipale.

En particulier, la Ville a développé en 2011 l'usage des VAE (vélos à assistance électrique) pour le personnel municipal amené à faire de courts trajets sur la commune et propose à nouveau une politique d'aide à l'achat de VAE par les particuliers scéens (aide de 100 € maximum, complémentaire de l'aide de l'Etat).

Les stations Autolib' installées sur l'ensemble du territoire affichent un des meilleurs taux d'utilisation du réseau. En 2016 et 2017, l'ensemble des véhicules légers acquis ont été des véhicules 100% électriques, financés en

partie par le Sipperec et la MGP. Cette politique sera naturellement poursuivie.

Par ailleurs sont poursuivis des investissements permettant de réaliser des économies de fonctionnement (notamment en matière d'énergie), avec un retour sur investissements par la vente de nos certificats d'économie d'énergie obtenus en contrepartie des actions d'économies d'énergie.

Enfin, en 2018, trois stations Vélib' devraient voir le jour à Sceaux. Elles seront situées avenue de la Gare près de la gare de Sceaux-Robinson, rue du docteur Berger à proximité du marché et du parc de Sceaux et avenue Jean-Perrin, au niveau du centre-commercial des Blagis, et seront équipées d'une flotte nouvelle génération, connectée et comprenant un tiers de vélos électriques ;

Le maintien du soutien au logement social

La Ville poursuit son action de soutien au logement social en finançant de façon très significative le développement des logements sociaux sur le territoire scéen. La Ville atteindra dans les années qui viennent le taux requis de 25% (ce taux est actuellement de 22,4% pour Sceaux), en particulier grâce à l'opération d'aménagement des Quatre-Chemins : dans ce cadre, elle verse une subvention annuelle à France Habitation depuis 2016.

Par ailleurs, la Ville a renforcé son outil autonome en matière de construction et de gestion du logement social, en faisant aboutir la démarche de transformation de Sceaux Habitat (office public maintenant dissous), qui a fusionné avec l'office de Bourg-la-Reine et a transféré l'ensemble de son patrimoine à la SEM devenue Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, dont la ville de Sceaux possède la majorité du capital ;

■ L'accompagnement des nombreuses activités associatives qui participent largement à l'attractivité de la Ville

Après avoir mis à disposition des associations scéennes des locaux équipés et aménagés leur permettant de mener à bien leurs activités, la Ville poursuivra en 2018 son soutien aux associations en maintenant son niveau de subventionnement et la mise à disposition d'un certain nombre de moyens. La Ville constate cependant un fort désengagement des autres partenaires institutionnels des associations. Ainsi, le conseil départemental des Hauts-de-Seine a supprimé toutes les subventions aux associations sportives d'un montant inférieur à 1 000 € et diminué le montant des autres. De même l'Etat a modifié il y a quelques années les critères de la géographie prioritaire en matière de politique de la ville, ce qui se traduit par la disparition d'aides apportées au CSCB. La Ville est donc le dernier recours des associations, clubs et structures socio-culturelles qui lui demandent de compenser ces pertes de recettes pour boucler leurs budgets, ce qui se révèle difficile. Un travail partenarial permanent est donc conduit avec ces structures pour adapter leur fonctionnement et leur organisation à ce nouveau contexte;

La politique de valorisation touristique et économique de la Ville

Cette politique passe notamment par l'affirmation d'une politique touristique cohérente et complète, par la gestion en direct de la Maison du tourisme et des actions de promotion et d'accompagnement aux commerces scéens par nos services. Cette politique passe aussi par le développement d'une politique visant à organiser et faciliter les tournages de films sur la Ville, éléments de promotion nationale et internationale. En 2017, 3 films, 1 film publicitaire, et 1 série télévisuelle ont ainsi été tournés à Sceaux, pour un montant de redevance de l'ordre de 6 000 €. La œllaboration avec le domaine de Sceaux est également renforcée afin de consolider la synergie entre le Domaine et le centre- ville.

La démarche « Parlons ensemble du centre-ville » a également été l'occasion pour de très nombreux Scéens d'exprimer leurs attentes et de construire ensemble la « charte » adoptée en conseil municipal en mai 2017. Cette participation citoyenne sera poursuivie en 2018, avec des décisions fortes et fondatrices concernant l'évolution de notre centre-ville, dans le respect de son authenticité qui en fait la richesse ;

La politique de maintien en bon état du patrimoine municipal et de développement des équipements publics

Cette politique fait l'objet de travaux en matière de bâtiments et de d'espace public.

Ainsi, parmi les principaux dossiers à traiter et à financer prévus en 2018 figurent notamment :

- ✓ les études et le début des travaux de la phase 2 de la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste ;
- ✓ les travaux d'aménagement du site sportif et de loisirs des Blagis ;
- ✓ la poursuite des travaux de construction de la crèche Albert 1er;
- ✓ la poursuite des travaux de rénovation de la bibliothèque municipale ;
- ✓ la poursuite du programme d'enfouissement des réseaux (secteur Blagis);
- La poursuite de la politique de réserves foncières, en fonction des opportunités et des intentions à long terme en matière d'aménagement et d'attractivité du patrimoine communal, avec l'aide et le portage financier de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).

La réalisation de ces objectifs est rendue possible grâce à la continuation des efforts de rigueur de gestion conduits depuis des années, et qui produisent des effets significatifs et durables.

Elle est également rendue possible par la **recherche de tous les modes de financements possibles :**

✓ la recherche active de subventions auprès de tous les partenaires, avec l'intégration de nos projets dans tous les dispositifs possibles au fur et à mesure de leur mise à disposition. Au sein des services communaux, une cellule « recherche de subventions » a été montée (sans création de poste),

avec pour mission de rechercher et d'obtenir toutes les subventions possibles. Ainsi, en 2017, cette cellule a obtenu près de 382 k€ de subventions d'investissements notamment pour les travaux d'aménagement de « l'espace seniors » et de rénovation de la bibliothèque, près de 3,2 M€ de subventions du département des Hauts-de-Seine pour la période 2016-2018 dans le cadre du contrat de développement territorial. Son action sera naturellement poursuivie en 2018 : d'ores et déjà, un financement régional de 1 M€ de la part de la Région pour le site sportif et de loisirs des Blagis a été demandé et sera bientôt soumis à décision, avec une forte probabilité d'obtention ;

- ✓ le recours à l'emprunt, ressource encore très peu chère au vu des taux d'intérêts. La Ville poursuit sa stratégie de recours à l'emprunt : rester à un niveau d'endettement proche de celui de 2008, autour de 56 M€ d'encours de dette y compris le fonds foncier Néanmoins, au vu du pic d'investissement très élevé attendu sur les trois années à venir, investissements par ailleurs particulièrement bien subventionnés, la Ville ne s'interdit pas d'augmenter temporairement son recours à l'emprunt;
- ✓ la cession ou la mise en bail à construction de réserves foncières, grâce à des stratégies d'acquisition au fil du temps de terrains ou bâtiments mis sur le marché local, avec le maintien de la maîtrise foncière par le biais de baux à construction chaque fois que cela est possible.

2.2 La poursuite de l'effort de rigueur

Les contraintes pesant sur la Ville et les **très importants prélèvements opérés sur nos recettes - dont le total atteindra en 2018 l'équivalent d'environ 28,7 points d'impôt -** confortent la Ville dans sa volonté de poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses et d'économies. Ses efforts ont été poursuivis lors de la préparation du budget 2018.

La préparation budgétaire a été l'occasion, cette année encore, d'un examen approfondi de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la Ville. Tous les achats supérieurs à 25 000 € HT font l'objet de consultations publiques et la Ville dispose de marchés globaux de fournitures administratives, de papeterie, d'informatique, de transport de personnes, de vêtements de travail et de surveillance et gardiennage.

La Ville dispose à cet effet d'un service de la commande publique (composé d'une chef de service, d'un juriste marché public et d'un acheteur professionnel) chargé de mettre en place une stratégie achats assez répandue dans le secteur privé, mais encore relativement innovante dans le secteur des collectivités locales, dans un cadre juridique sécurisé. Cette stratégie s'illustre par la technique de mutualisation des achats transversaux pour bénéficier d'un effet de massification auprès des fournisseurs et étendue aux achats propres à chaque direction opérationnelle via :

o une mise en concurrence avec décomposition des coûts permettant d'activer tous les leviers de négociation (et choix des procédures permettant la meilleure stratégie achat, dans le respect du code des marchés publics);

- o des techniques de recherche de fournisseurs (*sourcing*) et d'étude des pratiques achats des autres collectivités (*benchmarking*);
- o un raisonnement en coût complet d'acquisition (TCO ou « *total cost of ownership* »), qui intègre le coût de fonctionnement global au coût d'acquisition initial d'un bien pour calculer son coût complet ;
- o des techniques d'amélioration de productivité dans l'élaboration des nouveaux marchés avec la création et mise à disposition des services de cahiers des charges allégés (condensation en un document unique de tous les formules juridiquement obligatoires) et de bordereaux de prix unitaires en format numérique permettant des calculs rapides;
- o une négociation des marchés sur le coût complet d'acquisition et la qualité (surtout pour les marchés dont le montant est supérieur à 10 k€).

Ainsi en 2017, sur 16 M€ de marchés signés (estimation initiale), une économie de 1,8 M€ a été réalisée, soit environ 13%.

Sur les dernières années, de nombreux résultats ont ainsi pu être obtenus. En voici quelques exemples (non exhaustifs).

Secteur informatique:

• économies récurrentes de 60 k€ (cartouches d'imprimantes, téléphonie)

Frais généraux :

• économies récurrentes de 20 k€ à 30 k€ (papeterie &c.)

Secteur scolaire:

 économies récurrentes de 35 k€ (marché de fournituœ scolaires et pédagogiques)

Communication et manifestations festives :

 économies récurrentes de 60 k€ (marché d'impression du magazine municipal et impression)

Entretien bâtiments et voirie :

économies récurrentes de 210 k€ en investissement de de 100 k€ en fonctionnement liées à des investissements (ex : mise en place d'économiseurs d'eau, changements de châssis et de chaudières dans les écoles, acquisitions de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique afin de diminuer les dépenses de carburant, d'entretien et de réparation des véhicules ; récupération des eaux pluviales pour l'arrosage)

Petite enfance:

- économies récurrentes de 800 k€
- réduction du coût résiduel à charge de la Ville pour les équipements d'accueil de la petite enfance grâce au travail de réorganisation réalisé par le service de la Petite enfance. Le reste à charge de la Ville est passé de 1,9 M€ en 2008 à 1,1 M€ en 2012, et est depuis stabilié à ce niveau tout en assurant l'accueil de 17% d'enfants en plus.

Ressources humaines:

 économies récurrentes: limitation des remplacements et révision des missions et de l'organisation des services pour ne recruter que lorsque c'est strictement nécessaire

Chaque direction municipale s'est encore une fois mobilisée afin de réaliser des économies supplémentaires significatives sur le budget 2018.

En 2018, les efforts de rigueur de gestion seront poursuivis mais sont insuffisants pour financer le pic d'investissement des années 2018-2021. En effet la ponction opérée par l'Etat entre 2008 et 2018 a jusqu'alors pu être absorbée par la qualité de la gestion de la majorité municipale puisque les taux communaux n'ont pas été modifiés entre 2008 et 2017 et que la politique d'abattements a été maintenue. Elle implique cependant, en 2018, de faire des choix budgétaires et fiscaux afin de préserver la qualité du service rendu à la population, et de renforcer considérablement l'autofinancement nécessaire pour financer les investissements.

2.3 Un pic de dépenses d'investissements entre 2018 et 2021

L'exercice 2018 sera en effet caractérisé par un pic de dépenses d'investissement. La Ville a toujours souhaité maintenir son patrimoine en bon état et rénover les équipements pour proposer des lieux d'accueil de grande qualité. Les projets qui ont démarré en 2017 et démarrent en 2018 (notamment église, bibliothèque, espace sportif et de loisirs des Blagis et multi-accueils Albert 1^{er}) ont fait l'objet d'études opérationnelles dès 2009/2010. Le pic de dépenses 2018 est lié à la conjonction de retard de certains projets pour des raisons extérieures à la Ville (faillite d'architectes) et à l'exigence de démarrage des travaux dans les deux ans de la notification pour tous les projets faisant l'objet d'une subvention.

Ainsi, parmi les principaux dossiers prévus en 2018 figurent :

- les études et le début des travaux de la phase 2 de la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste ;
- les travaux d'aménagement du site sportif et de loisirs des Blagis ;
- la poursuite des travaux de construction de la crèche Albert 1^{er};
- la poursuite des travaux de rénovation de la bibliothèque municipale.

Le programme de rénovation continue du patrimoine se poursuit par ailleurs :

- la poursuite du programme d'enfouissement des réseaux (qui doit se terminer en 2019) en 2017/2018 avec quartiers des Blagis, du Lycée et Robinson. Il se poursuivra ensuite par le quartier des Chéneaux ;
- la poursuite des travaux en matière d'accessibilité (plan ADAP) ;
- la poursuite de la politique de constitution de réserves foncières, en fonction des opportunités et des intentions à long terme en matière d'aménagement et d'attractivité du patrimoine communal;
- la poursuite du plan d'investissement dans le système informatique de la mairie, afin de maintenir l'outil dans un état satisfaisant, d'en accroître les performances et, surtout, la sécurité. Un accent particulier sera mis en 2018 sur

la gestion de la relation au citoyen (GRC) et la modernisation de la messagerie, en lien avec l'édition du nouveau site internet de la Ville au cours du premier semestre 2018 ;

• la poursuite de l'aide au logement social et au logement étudiant (dans le cadre de notre partenariat avec Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et avec France Habitation, et des obligations légales de la loi SRU).

Ainsi, le montant total du budget d'investissement pour l'année 2018 s'élève à 26 941 k€, décomposé comme suit :

 dépenses d'équipement (opérations nouvelles) 	14 877 k€
 subventions d'équipement versées 	106 k€
 remboursement de la dette (et dépôts de garantie) 	3 940 k€
 opérations d'ordre (et opérations pour compte de tiers) 	22 k€
Dépenses d'investissement (propositions nouvelles) 2018	18 945 k€
 les restes à réaliser en dépenses de 2017 sur 2018 	4 179 k€
Total général des dépenses en 2018	23 124 k€
• le besoin de financement reporté de 2017 sur 2018	3 817 k€
Total général des dépenses budgétaires cumulées 2018	26 941 k€

En 2018, sont notamment inscrites les principales enveloppes suivantes (inscriptions nouvelles) :

> réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste	526 000,00€
> requalification du site sportif et de loisirs des Blagis	4 045 000,00€
> construction de la crèche Albert 1er	3 265 000,00€
> rénovation de la bibliothèque municipale	1 993 000,00€
> rénovation du skate parc du jardin de la Ménagerie	30 000,00€
 mise en souterrain des réseaux électriques dans les secteurs Blagis, Lycée et Robinson 	324 000,00 €
> travaux de mise en accessibilité dans le cadre de l'ADAP	20 000,00€
> poursuite du plan d'investissement dans le système informatique de la mairie	350 300,00€
> poursuite de la mise en place de la vidéo-protection et de la sécurisation des écoles	148 000,00 €
> équipements des services (mobiliers, matériels, véhicules)	375 600,00€
> études et travaux de gros entretien dans les bâtiments municipaux	914 200,00€
> études et travaux préalables aux opérations d'aménagement	340 500,00 €
> travaux de voirie, d'éclairage public, parkings et signalisation	1 385 500,00 €
> travaux de gros entretien des espaces verts et parcs	228 400,00 €
> subventions d'équipement versées	93 000,00€

2.4 Le financement du pic de dépenses d'investissement 2018-2021 nécessite une mobilisation accrue des recettes fiscales communales

L'exercice 2018 est donc caractérisé par un montant important de dépenses d'investissement.

Les projets qui démarrent en 2018 (bibliothèque, espace sportif et de loisirs des Blagis et multi-accueils Albert 1er) répondent aux besoins et attentes contemporaines, ont fait l'objet d'études opérationnelles dès 2009/2010 et font l'objet de financements externes importants.

Ainsi les travaux de modernisation de la bibliothèque ont pour objet d'adapter l'offre de services de la bibliothèque aux nouvelles pratiques des lecteurs avec un réaménagement audacieux de l'ensemble des espaces du bâtiment.

Ceux de l'espace sportif des Blagis ont pour objet la rénovation des installations existantes, l'aménagement d'une seconde salle omnisports (qui renforcera la pratique des sports collectifs), la création d'un espace « forme et santé » (musculation) et d'une structure artificielle d'escalade de niveau départemental.

Enfin ceux du multi accueil Albert 1^{er} ont pour objet, la construction d'une résidence étudiante et de deux crèches de 40 places. La crèche située au 51 rue du Lycée présentant des signes très avancés de vétusté, la Ville a décidé la reconstruction de l'établissement rue Albert 1er. La nouvelle structure comprendra deux multi-accueils de 40 places chacun situés en rez-de-chaussée de la résidence, avec services communs mutualisés. La future résidence étudiante, quant à elle, comptera 117 appartements et appartient à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble.

La réalisation de ces investissements relève de notre responsabilité à l'égard des générations futures et de l'attractivité de la Ville, tout comme au regard du niveau de service public à garantir - notamment sur le plan éducatif - sur le territoire communal, et au regard des surcoûts importants qui seraient induits par le report des projets concernés.

En effet, ces investissements **bénéficient de financements externes importants, allant parfois jusqu'au tiers du coût global,** ce qui représente un pourcentage élevé alors même que les subventions aux communes ont tendance à se raréfier de tous côtés.

Ainsi, grâce aux recherches actives de subventions auprès de tous les partenaires (Etat, région, département etc.), les travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste sont subventionnées à hauteur de 28%; les travaux du nouveau projet de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis à 41%; les travaux de construction de la crèche Albert 1^{er} à 38% et les travaux de rénovation de la bibliothèque municipale à 38%. Ne pas réaliser ces travaux maintenant ferait perdre à la Ville le bénéfice de ces subventions, sans retirer le caractère utile et stratégique de ces investissements.

Pour revenir sur le passé, la Ville a **réalisé entre 2008 et 2017 plus de 62 millions d'investissements, soit en moyenne plus de 6 millions par an**, un montant nettement supérieur à celui de la moyenne des communes.

A titre d'exemple, les investissements suivants ont notamment été réalisés entre 2008 et 2017, au-delà des travaux d'entretien du patrimoine qui mobilisent plus de 2 millions d'euros par an :

- au titre du soutien aux familles scéennes et la priorité donnée à l'éducation :
 - l'ouverture d'un local d'activité pour les jeunes « Les Ateliers » au centre et d'un local d'accueil des adolescents et des jeunes adultes, « La Rotonde » aux Blagis ;
 - l'ouverture du « relais assistant maternel et parental » (RAM-RAP);
 - la restructuration de la résidence autonomie « les Imbergères » et du foyer de la résidence ; l'ouverture de « l'espace seniors » en son sein ;
- au titre du maintien d'un environnement urbain de qualité :
 - la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques (le quartier des Musiciens; le quartier du Parc, la rue de la Chrétienté et le quartier Lycée / Achille-Garnon; les quartiers des Blagis, du Lycée et Robinson), avec les travaux de voirie qui en sont les conséquences;
 - l'aménagement de la place des Ailantes ;
 - la rénovation du sol, de l'éclairage et la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans tout le quartier Charaire;
 - les travaux en matière d'accessibilité (accès à l'Ancienne mairie, accès à l'hôtel de ville, gymnase des Clos-Saint-Marcel, école élémentaire des Blagis, aménagement d'emplacements de stationnement réservés);
 - la démarche en cours d'aménagement de 4 secteurs de la Ville sous la forme de quartiers dits « durables » ou « écoquartiers » (« Quatre Chemins », « Albert 1er », « place du Général de Gaulle » et « Petit Chambord »). Il s'agit de concevoir des opérations d'aménagement globales, cohérentes et respectant les principes d'un développement durable, qui ont nécessité le financement d'importantes études;
 - la rénovation de l'église Saint-Jean-Baptiste :
 - plusieurs rénovations lourdes de voirie ;
 - l'aménagement du cimetière avec l'aménagement du « jardin du souvenir » et la rénovation de plusieurs tombes remarquables.
- au titre de la rénovation des sites sportifs :
 - l'ouverture du dojo des Clos-Saint-Marcel;
 - la réouverture de la piscine des Blagis, entièrement rénovée à l'époque par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, à partir du projet élaboré par la Ville, et l'aménagement de ses abords paysagers par la Ville;
 - les travaux de requalification des tennis rue de l'Yser (l'aménagement du local d'accueil du club de tennis ; la mise

- en œuvre de deux structures gonflables; la réfection des surfaces des terrains de tennis);
- le réaménagement d'un terrain de jeux de boules et du skatepark au jardin de la Ménagerie.

Ces investissements ont été réalisés sans mobilisation accrue des ressources fiscales grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics et la mise en place d'une politique de maîtrise des dépenses et d'économies.

Ainsi entre 2008 et 2017, les dépenses de fonctionnement totales (hors effet des reversements à VSGP et des prélèvements au titre de la péréquation) ont augmenté de 0,3% par an en moyenne. Ce chiffre est nettement inférieur à l'inflation.

Cette bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement passe par un bon suivi de ses activités comptables. La Ville cherchant continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population, a fait le choix d'entrer dans le dispositif d'expérimentation de la certification des comptes publics locaux, dispositif qui vise à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

D'autre part, ces investissements ont été réalisés malgré la baisse drastique des dotations et la progression de la péréquation.

Ainsi, la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques et au financement des péréquations - qu'elles soient verticales ou horizontales - est assurée principalement au prix d'un effort croissant des communes considérées comme « les plus aisées » dont fait partie la Ville de Sceaux.

Cette contribution de la Ville via la baisse drastique de la DGF et la montée en charge du FPIC représente une « perte » près de 25 points d'impôts, si l'on compare la situation actuelle à celle de 2013. Autrement dit, sur 100 € d'impôts locaux payés par le contribuable pour la Ville, celle-ci ne perçoit réellement que 75 €, le reste étant récupéré par l'Etat ou par d'autres communes! Cette ponction a pu jusqu'alors être absorbée par la qualité de la gestion de la majorité municipale puisque les taux communaux n'ont pas été modifiés entre 2008 et 2017 et la politique d'abattements maintenue.

Les investissements à venir entre 2018 et 2021 représentent 36 millions d'euros, soit 9 millions en moyenne par an, et la Ville est d'ores et déjà assurée de percevoir 18 millions de financements externes (subventions, FCTVA) hors éventuelles cessions foncières et nouvelles subventions obtenues d'ici maintenant. Par ailleurs, le niveau actuel de l'autofinancement, aux alentours de 2,5 millions par an, soit 10 millions d'euros sur la période, devrait pouvoir être maintenu dans la mesure où se poursuivra l'excellente maîtrise actuelle de dépenses de fonctionnement obtenue depuis plusieurs années. L'objectif d'une limite de la dette à son niveau de 2008 nécessite donc un renforcement de la capacité d'autofinancement pour « passer » le cap de ces importants investissements utiles pour la Ville et pour les Scéens, au moyen d'une mobilisation accrue des recettes fiscales communales.

Cet effort demandé sera fait en veillant à prendre en compte les possibilités contributives de chacun, avec toujours une attention particulière pour les familles, et notamment les plus modestes.

Ainsi le taux de taxe d'habitation va augmenter de 1,40 points, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,95 points et le taux de la taxe sur le foncier non bâti de 1,94 points en maintenant les abattements pour charges de famille à leur niveau actuel (donc le niveau maximal permis par la loi).

La totalité du produit fiscal généré par ces ajustements de taux d'imposition, soit 1 757 k€, sera exclusivement affecté au renforcement de l'autofinancement qui permettra de financer de façon équilibrée les investissements de la période à venir.

2.5 Un financement des investissements majoritairement assuré sur recettes propres

Pour financer ses opérations d'équipement pour l'année 2018, la Ville fera appel à 12 763 k€ de ressources propres ainsi décomposées:

>	FCTVA	881 k€
>	Taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement)	1 200 k€
>	Dépôts et cautionnement reçus	4 k€
>	Dotation liée aux amendes de police	76 k€
>	Subventions notifiées au jour de vote du budget	3 396 k€
>	Produits des cessions foncières	978 k€
>	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 022 k€
>	Total des autres recettes financières	7 557 k€
>	Dotations aux amortissements et provisions	1 100 k€
>	Virement complémentaire de la section de fonctionnement	4 220 k€
>	Total de l'autofinancement	5 320 k€
>	Total des ressources propres (total des recettes d'investissement avant emprunt)	12 877 k€

2.6. Une augmentation des taux d'imposition après neuf années consécutive de stabilité

Taux communal	Sceaux	Sceaux
	2018	2017
Taxe d'habitation	22,03%	20,63%
Taxe sur le foncier bâti	24,87%	22,92%
Taxe sur le foncier non bâti	24,75%	22,81%

Pour comparaison, les taux de taxe d'habitation des communes voisines sont aujourd'hui les suivants :

	Taux de la TH			
	2017 Villes	Taux de la TH	Cumul ville +	Ecart Sceaux
	voisines	EPT VS-GP	VS-GP	2018
	Taux 2018	2017	2017	/ villes 2017
	Sceaux			
Antony	11,40%	6,87%	18,27%	3,76
Fontenay-aux-Roses	14,56%	6,87%	21,43%	0,60
Sceaux	15,16%	6,87%	22,03%	
Le Plessis-Robinson	14,81%	6,87%	21,68%	0,35
Chatenay Malabry	15,15%	6,87%	22,02%	0,01
Bourg la Reine	15,74%	6,87%	22,61%	-0,58
Bagneux	16,41%	6,87%	23,28%	-1,25

Le total du produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation apparaissant dans le budget 2018 s'établit ainsi à 30,5 M€, mais sur ce montant, 24,6 M€ reviennent à la ville de Sceaux et 5,9 millions d'euros sont reversés à l'EPT Vallée Sud Grand Paris via le « fonds de compensation des charges territoriales ».

La totalité du produit fiscal supplémentaire lié à l'augmentation du taux de taxe d'habitation de 1,4 points, du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,95 points et du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 1,94 points, soit 1 757 k€ sera affecté au financement des dépenses d'investissement via une augmentation de l'autofinancement.

2.7 La capacité d'autofinancement prévisionnelle

La capacité d'autofinancement prévisionnelle budgétaire s'établit à 5 320 k€. Elle se décompose comme suit :

dotations aux amortissements de provisions	1 100 k€
virement complémentaire à la section d'investisse	ment 4 220 k€

Pour rappel, la capacité d'autofinancement prévisionnelle au budget 2017 était de 3 020 k€. La progression est donc de 2,3 millions d'euros, soit nettement plus élevée que le montant des recettes supplémentaires apporté par la hausse des taux d'imposition (1,7 million).

2.8 La stabilisation de la dette

Au 1er janvier 2018, l'encours de la dette s'élève à 53 914 k€ (dont 11 395 k€ de dette au titre du compte d'investissement foncier) contre 53 927 k€ en janvier 2017.

La Ville verra son encours augmenter de 7 090 k€ aumaximum en 2018.

Pour un remboursement en capital de 3 858 k€, le budget prévoit un emprunt nouveau inscrit à hauteur de 7 090 k€ se décomposant en 7 080 k€ d'emprunt de financement d'investissements communaux et 10 k€ d'emprunt citoyen (crowdfunding) pour l'acquisition d'un triporteur et sa mise à disposition comme outil de transport à la demande.

En outre, la Ville a conclu en 2017 deux baux à construction, l'un avec Hauts-de-Seine Habitat pour le terrain situé au 4 et 6 avenue Jules Guesde, l'autre avec l'OPHLM Sceaux Habitat pour le terrain situé rue Albert $1^{\rm er}$. La Ville a encaissé en 2017 les redevances capitalisées de ces baux à construction (2 $816k \in +2117 \ k \in =4933 \ k \in$) qui sont considé**rés** comptablement comme des recettes d'emprunt à long terme mais n'entrant pas dans l'encours de dette auprès des établissements bancaires et assimilés. Cette « dette » diminuera tous les ans à hauteur de $1/65^{\rm ème}$ de la redevance capitalisée encaissée en 2017.

Ainsi, au 31 décembre 2018, le fonds d'investissement foncier s'élèvera au maximum à 11 395 k€ ainsi composé :

> 2009 : Acquisition du 29 rue des Clos St Marcel	250 k€
> 2010 : Acquisition du 16 et 22 av. de la Gare	835 k€
> 2011 : Acquisition de 3 lots au 73 rue Houdan	365 k€
> 2012 : Acquisition d'1 lot au 73 rue Houdan	115 k€
> 2013 : Acquisitions du 29 av. Jules Guesde, du 3 av. de la Gare et du 3 rue du Four	1 580 k€
> 2014 : Acquisition du 50 rue de Bagneux	580 k€
> 2015 : Acquisitions des 4, 6 et 27 av. Jules Guesde, des 15 et 18 av. de la Gare et du 71 rue Houdan	3 480 k€
> 2016 : Droits notariés relatifs aux acquisitions antérieures	190 k€
> 2017 : Acquisition du 110 rue Houdan	4 000 k€
Solde au 31/12/2017	11 395 k€
> 2018 : pas d'acquisitions prévues en 2018	0 k€

> Total du fonds d'investissement foncier

11 395 k€

La prévision d'emprunt totale de 7 090 k€ constitue en outre un maximum et pourra être réduite, au vu des subventions nouvelles notifiées au cours de l'exercice, de ventes d'immeubles ou de terrains réalisées sur l'exercice ou d'engagements de dépenses inférieurs aux prévisions (bonnes négociations lors des marchés ou réduction ou reports de projets).

En outre, si la trésorerie ne justifie pas le recours à une mobilisation de l'emprunt au cours de l'exercice, cette enveloppe pourra faire l'objet d'un report sur 2019.

Tableau 10 : la variation prévisionnelle de l'encours en 2018

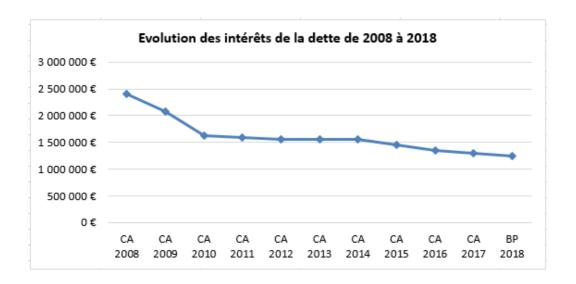
en k€		Dette pour investissements communaux	Dette pour compte foncier	Dette totale
Capital restant dû au 1er janvier 2018	A	42 520	11 395	53 914
Remboursements d'emprunts	В	(3 858)	0	(3 858)
Emprunts reportés de 2017	C	0	0	0
Enveloppe maximale d'emprunt 2018	D	7 090	0	7 090
Encours maximal de dette au 31 décembre 2018	A+B+C +D	45 752	11 395	57 146
Encours minimum de dette au 31 décembre 2018	A+B+C	38 662	11 395	50 056

Ainsi, la dette pour équipements communaux sera fin 2018 au minimum de 38,7 millions d'euros et au maximum de 45,8 millions (pour rappel la dette début 2009 s'élevait à 56,4 millions).

La dette pour compte foncier a vocation à être remboursée par les cessions foncières des biens acquis.

2.9 La stabilisation des frais financiers à des niveaux très faibles

Les intérêts à payer en 2018 sont estimés à 1 250 k€ contre 1 320 k€ prévus en 2017, en baisse de 5 %.



La Ville bénéficie depuis 2009 de la baisse des taux d'intérêt grâce au choix stratégique de maintenir la moitié de l'encours de dette en taux variable et de

transformer plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels.

Ainsi, le taux moyen de la dette au 1er janvier 2018 s'établit à 2,26% contre 2,28% en 2017 et 4,28% au 1er janvier 2009 (au plus fort de la crise financière).

En synthèse de ce projet de budget

Les contraintes imposées par l'Etat sur le budget 2018 peuvent se résumer comme suit par rapport au budget 2017 :

- la DGF accuse une nouvelle baisse de 109 k€;
- le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle diminue de 25k€;
- le taux de baisse des compensations d'exonérations fiscales reste figé sur celui de 2017 et le montant du FPIC égal à celui de 2017

Au total, les contraintes pesant sur la Ville et les très importants **prélèvements opérés sur nos recettes dont le total atteindra en 2018 l'équivalent d'environ 28,7 points d'impôts**, confortent la Ville dans sa volonté de poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses et d'économies. Entre 2017 et 2018, de budget à budget, la progression des dépenses de fonctionnement (hors mouvements avec VSGP) est limitée à +2,4%.

Afin de financer les investissements nécessaires aux générations futures et à l'attractivité de la Ville, la Ville fait le choix en 2018 de recourir à une mobilisation accrue des recettes fiscales communales, dont la totalité du produit est affectée à l'investissement au moyen d'une importante progression de l'autofinancement.

Ne pas réaliser ces investissements serait incontestablement une faute à l'égard des générations futures et de l'attractivité de la Ville, tout comme au regard du niveau de service à garantir – notamment sur le plan éducatif – sur le territoire communal et au regard des surcoûts importants qui seraient induits par le report des projets concernés.

Cet effort demandé est fait en veillant à prendre en compte les possibilités contributives de chacun, avec une attention particulière des familles qui continuent à bénéficier de la majoration des **abattements de taxe d'habitation pour charges de famille**.

Tableau 11 : la fiscalité directe locale en 2017 et 2018

La fiscalité directe en 2017 et 2018														
(en milliers d'euros)	PR	REVISIONS 2017			REALISATIONS 2017				PREVISIONS 2018					
	Nature	BASES	TAUX	PRODUIT	%	BASES	TAUX	PRODUIT	%	Var Produit ca16/bp17	BASES	TAUX Ville	PRODUIT	%
Taxe d'habitation	73111	64 710	13,76	8 904	49,6%	64 854	13,76	8 924	49,5%	-0,2%	66 166	15,16	10 031	49,9%
Foncier bâti	73111	41 819	21,62	9 041	50,3%	42 075	21,62	9 097	50,4%	-0,6%	42 577	23,57	10 035	50,0%
Foncier non bâti	73111	77	20,96	16	0,1%	77	20,96	16	0,1%	-0,2%	81	22,90	19	0,1%
Total produit des impôts VII	LLE			17 961	100%			18 037	100%	-0,4%			20 085	100%
Taxe d'habitation	73111	64 710	6,87	4 446	89,1%	64 854	6,87	4 455	89,0%	-0,2%	66 166	6,87	4 546	89,1%
Foncier bâti	73111	41 819	1,30	544	10,9%	42 075	1,30	547	10,9%	-0,6%	42 577	1,30	553	10,9%
Foncier non bâti	73111	77	1,85	1	0,0%	77	1,85	1	0,0%	-0,2%	81	1,85	2	0,0%
Total produit des impôts EF GP (ex CAHB)	PT VS-			4 991	100%			5 004	100%				5 101	100%
Taxe d'habitation	73111	64 710	20,63	13 350	58,2%	64 854	20,63	13 379	58,1%	-0,2%	66 166	22,03	14 576	57,9%
Foncier bâti	73111	41 819	22,92	9 585	41,8%	42 075	22,92	9 644	41,9%	-0,6%	42 577	24,87	10 589	42,0%
Foncier non bâti	73111	77	22,81	18	0,1%	77	22,81	18	0,1%	-0,2%	81	24,75	20	0,1%
Total produit des impôts VILLE DONT EPT VS-GP (ex CAHB)				22 952	100%			23 041	100%				25 185	100%
Rôles complémentaires	73111			0				21					0	
Rôles supplémentaires	7318			55				33					55	
Contribution résidences secondaires	731112			120				126					274	
Total du produit + rôles sup	pp.			23 127				23 220		-0,4%			25 514	
Compensation taxe habitation	74835			285				284					306	
Compensation foncier bâti	74834			69				71					33	
Compensation "allègement 16%"	74833			5				2					2	
Total des compensations				359				357		0,7%			341	
Total des impôts directs				23 486				23 577		-0,4%			25 855	

VS-GP = né de la fusion de trois intercommunalités : les Communautés d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, de Sud de Seine et la Communauté de communes de Châtillon-Montrouge

BUDGET DE FONCTIONNEMENT: REALISATIONS 2017 ET PREVISIONS 2018

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT Nature (en euros)	BP 2017 (a)	BP+DM+VC (b)	Recettes au 31/12/2017 (c)	Ecarts (b-c)*	Propositions 2018 (e)	Evolution BP18/BP17 (e/a)	Part du budget
70 -	Produits de gestion courante	4 684 400	4 693 400	4 742 231	-48 831	4 670 000	-0,3%	11,09
	Produits des crèches et des garderies	1 425 000	1 425 000	1 426 547	-1 547	1 402 260	-1,6%	11,0
	Produits des activités sportives et culturelles	490 945	490 945	463 432	27 513	482 500	-1,7%	
	Produits des activités scolaires, périscolaires	1 707 500	1 707 500	1 737 991	-30 491	1 780 000	4,2%	
	Produits du stationnement payant	638 000	587 000	593 676	-6 676	533 000	-16,5%	
	Produits du stationnem payant Produits d'occupation domaine public et autres produits	344 400	344 400	391 891	-47 491	386 900	12,3%	
	Remb frais (Frais de scolarité, travaux pour compte tiers)	78 555	138 555	128 694	9 861	85 340	12,3% 8,6%	
	Kemb irais (Frais de scolante, travaux pour comple tiers)	76 555	136 333	128 694	9 00 1	65 340	0,0%	
112 -	Atténuation de charges	242 300	402 700	475 081	-72 381	224 000	-7,6%	0,5
,13 -	Remboursement sur rémunération et charge	242 300	402 700	475 081 475 081	-72 381	224 000	-7,6%	0,0
					_		•	
73 -	Impôts et taxes	26 154 000	26 296 191	26 757 031	-460 840	28 728 000	9,8%	67,8
	Impôts locaux	18 081 134	18 081 134	18 217 356	-136 222	20 427 718	13,0%	
	Impôts locaux reversés à l'EPT Vallée Sud Grand Paris (VSGP) (part obligatoire)	4 990 666	4 990 666	4 969 988	20 678	5 031 672	*	
	Rôles complémentaires	55 000	55 000	33 144	21 856	55 000	0,0%	
	Reversement de l'EPT Vallée Sud Grand Paris	615 400	615 400	615 353	47	615 353	0,0%	
	Dotation compensation « part salaire » reversée à l'EPT VSGP (part obligatoire)	724 300	724 300	724 254	46	724 254	*	
	Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 320 000	1 462 191	1 825 555	-363 364	1 500 000	13,6%	
	Taxe sur l'électricité	350 000	350 000	355 231	-5 231	355 000	1,4%	
	Autres impôts et taxes	17 500	17 500	16 150	1 350	19 003	8,6%	
	·				U			
4 -	Dotations, subventions, participations	5 137 200	5 274 609	5 334 124	-59 515	5 120 000	-0,3%	12,
	D.G.F	2 171 866	2 350 060	2 350 060	0	2 240 000	3,1%	
	Compensation exonérations fiscales et FDTP	508 864	468 079	534 849	-66 770		-3,0%	
	Subventions aux crèches et garderies	2 030 900	2 030 900	2 073 239	-42 339	1 963 800	-3,3%	
	Subventions aux activités sportives et culturelles	120 300	120 300	122 191	-1 891	128 000	6,4%	
	Remboursement frais par autres administrations	115 939	115 939	68 412	47 527	120 090	3,6%	
	Autres subventions et participations	185 831	185 831	180 258	5 573	169 419	-8,8%	
	Subvention aux actions sociales et services sociaux	3 500	3 500	5 115	-1 615	5 000	42,9%	
75 -	Autres produits de gestion courante	943 500	943 500	946 526	-3 026	1 190 000	26,1%	2,
J -	Location de terrains et de salles	830 360	830 360	822 796	7 564	786 900,00	-5,2%	2,
	Autres produits de gestion courante	113 140	113 140	123 730	-10 590		256,3%	
						•		
	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES - Sous-total (a)	37 161 400	37 610 400	38 254 993	-644 593	39 932 000	7,5%	94,
	Recettes particulières (ordre, exceptionnelles)	79 592	6 952 411	6 939 073	13 339	81 139	1,9%	0,2
76 -	Produits financiers	0	o	o	. 0	o		0,
-	Autres produits financiers	0	Ö	Ö	0	0		-,-
	, at so produce initiations			_	· ·			
77 -	Produits exceptionnels	70 192	6 940 530	6 927 193	13 338	65 594	-6,6%	0,2
	Produits des cessions d'immobilisations	0	6 870 338	6 870 338	0	0	-,-,-	-,-
	Autres produits exceptionnels	70 192	70 192	56 854	13 338	65 594	-6,6%	
			70.02		_	00 00 .	•	
78 -	Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0,0%	0,0
	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	0	0	О	0	0	0,0%	
42 -	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 400	11 881	11 880	1	15 545	65,4%	0,0
	Opérations d'ordre	0	2 481	2 481	0			
	Reprises sur amortissements	9 400	9 400	9 399	1	15 545	65,4%	
							•	
	Total avant résultat de fonctionnement reporté (b)	37 240 992	44 562 811	45 194 065	-631 254	40 013 139	7,4%	94,
	Résultat de fonctionnement reporté	2 095 008	2 095 008	2 095 008	0	2 363 861	12,8%	
ATC	L RECETTES FONCTIONNEMENT	39 336 000	46 657 819	47 289 074	-631 254	42 377 000	7,7%	100,0
	L RECETTES FONCTIONNEMENT HORS REVERSEMENTS A L'EPT VS-GP		40 942 853	41 594 832		36 621 074	8.9%	,

Tableau 12 : présentation agrégée des budgets 2017 et 2018

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : REALISATIONS 2017 ET PREVISIONS 2018

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP	BP+DM+VC	Réalisé au	Ecarts	Propositions	Evolution	Part du
	Nature	2017	D. 15	31/12/2017	Louito	2018	BP18/BP17	budget
	(en euros)	(a)	(b)	(c)	(b-c)	(e)	(e/a)	buuget
	(en euros)	(α)	(5)	(6)	(5-0)	(0)	(6/4)	
011 -	Charges à caractère général	8 588 000	8 681 830	8 031 722	650 108	8 656 600	0,8%	20,4%
	Fluides	931 660	952 324	903 770	48 554	965 250	3.6%	,
	Contrats	3 842 207	3 852 716	3 559 700	293 016	3 699 363	-3,7%	
	Autres dépenses courantes	3 814 133	3 876 790	3 568 252	308 537	3 991 987	4,7%	
012 -	Charges de personnel	17 958 000	18 175 970	18 096 233	79 737	18 438 000	2,7%	43,5%
	Rémunération titulaires	8 998 140	8 984 470	9 308 479	-324 009	9 455 000	5,1%	
	Rémunération non titulaires	3 372 539	3 530 109	3 211 037	319 072	3 178 600	-5,8%	
	Charges sociales et de prévoyance	5 135 100 452 221	5 195 500 465 891	5 190 517 386 200	4 983 79 691	5 256 300 548 100	2,4%	
	Autres dépenses de personnel	452 221	465 891	386 200	79 691	548 100	21,2%	
014 -	Atténuations de produits	485 500	523 446	523 263	183	525 000	8,1%	1,2%
	Reversements liés a VSGP et SRU	485 500	523 446	523 263	183	525 000	,	•
65	Autres charges de gestion courante	7 872 400	7 922 554	7 874 167	48 387	8 061 000	2,4%	19,0%
65 -	Contingents	111 650	111 650	108 887	2 763	154 350	38,2%	19,0%
	Impôts locaux reversés à l'EPT Vallée Sud Grand Paris (VSGP) (part obligatoire)	4 970 043	4 913 422	4 969 988	-56 566	5 031 672	30,2 % *	
	Dotation compensation « part salaire » reversée à l'EPT VSGP (part obligatoire)	724 254	724 254	724 254	-50 500	724 254	*	
	Coût de la compétence PLU versée à l'EPT VSGP (part obligatoire)	11 067	11 067	11 067	0	11 067		
	Compensations d'exonérations fiscales reversées à l'EPT VSGP (part facultative)	0	106 775	50 049	56 726	119 172	*	
	Subventions d'équilibre CCAS	572 000	572 000	545 000	27 000	528 000	-7,7%	
	Subventions a equilibre CCAS Subventions aux associations et équipements	1 203 878	1 193 878	1 186 298	7 580	1 209 553	0,5%	
	· · ·	279 508	289 508	278 624	10 884	282 932	1,2%	
	Autres charges de gestion courante	279 506	269 506	270 024	10 004	202 932	1,2%	
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES - sous-total (a)	34 903 900	35 303 800	34 525 385	778 415	35 680 600	2,2%	84,2%
66 -	Charges financières	1 335 000	1 335 000	1 261 628	73 372	1 270 000	,	3,0%
	Intérêts de la dette/ ICNE	1 320 000	1 320 000	1 251 240	68 760	1 250 000	-5,3%	
	Intérêts de la ligne de trésorerie et dette non consolidée	15 000	15 000	10 388	4 612	20 000	33,3%	
	TOTAL DEPENSES DE GESTION- avant amortissements (a+b)	36 238 900	36 638 800	35 787 013	851 787	36 950 600	2,0%	87,2%
	Charges particulières (ordre, exceptionnelles)	1 247 100	8 132 019	8 116 443	15 576	1 206 400	-3,3%	2,8%
67 -	Charges exceptionnelles	67 100	67 100	66 853	247	100 400	49,6%	•
	Charges exceptionnelles	67 100	67 100	66 853	247	100 400	49,6%	
68 -	Dotations aux provisions	10 000	22 100	19 246	2 854	6 000	-40,0%	0,0%
	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	10 000	22 100	19 246	2 854	6 000	-40,0%	
042-	Opérations d'ordres de transfert entre sections	1 170 000	8 042 819	8 030 344	12 475	1 100 000	-6,0%	2,6%
	Amortissement charges financières	0	6 872 819	6 872 819	4.0	0.000	#DIV/0!	_,0 /0
	Autres opérations d'ordre (1)	1 170 000	1 170 000	1 157 525	12 475	1 100 000		
	Total avant virement	37 486 000	44 770 819	43 903 456	867 363	38 157 000	1,8%	90,0%
023 -	Virement à la section d'investissement	1 850 000	1 887 000	0	1 887 000	4 220 000	,	10,0%
	L DEPENSES FONCTIONNEMENT	39 336 000	46 657 819	43 903 456	2 754 363	42 377 000		100,0%
	L DEPENSES FONCTIONNEMENT HORS REVERSEMENTS A L'EPT VS-GP	33 630 636	40 902 301	38 148 099	2 754 203	36 490 835	8,5%	86,1%
				22 300			2,070	,. /0
(1)So	ortie du bien cédé de l'inventaire / de l'actif							

<u>Tableau 13 : les subventions versées aux associations</u>

ETAT DES SUB	Annexe B1.7 VENTIONS AUX ASSOCIATIONS (nature 657%)		
21711 220 002	Année 2018		
Secteur	Bénéficiaires	Montant BP 2017	Montant BP 201
PERSONNEL PERMANENT	Amicale du personnel (ex C.O.S.)	29 818,00	29 818,00
FERSONNEL FERMANEINI	sous-total	29 818,00	29 818,00
	Association des Directeurs généraux du 92	180,00	180,00
ADMINISTRATION GENERALE	Vallée scientifique de la Bièvre (V.S.B.)	7 824,00	7 824,00
	Prévention routière sous-total	720,00 8 724,00	720,00 8 724,00
	Union des commerçants et artisans de Sceaux (U.C.A.S)	8 700,00	8 700,00
EMPLOI ECONOMIE	sous-total	8 700,00	8 700,00
######################################	Comité scéen des amitiés internationales (C.S.A.I.)	8 650,00	8 650,00
JUMELAGE	sous-total (8 650,00	8 650,00
	Anciens combattants	900,00	900,00
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	F.N.A.C.A.	900,00	900,00
ACCOUNTIONS I ATTIO TIQUES	Officiers de réserve des Hauts-de-Seine	270,00	270,00
	sous-total	2 070,00	2 070,00
	A.S.A.S. basket	99 000,00	60 000,00
	A.S.A.S. basket féminin	71 000,00	120 000,00
	Tennis Club de Sceaux	42 000,00	37 000,00
	Les Dauphins-Sceaux/Bourg-La-Reine	9 000,00	9 000,00
	Elan gymnique scéen	12 200,00 5 000.00	12 200,00
	Cyclo-tourisme de la ville de Sceaux (C.T.V.S) A.S. boules de Sceaux	,	5 000,00 4 800,00
	Canne et bâton	4 800,00 926,00	0,00
	Compagnie d'Arc de Sceaux-Fontenay-aux-Roses	900,00	900,00
	Compagnie d'Arc de Sceaux-Fontenay-aux-Roses : subvention	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
SPORTS	exceptionnelle	0,00	800,00
31 01(13	Football club de Sceaux	25 000,00	25 000,00
	Etoile sportive scéenne	1 000,00	1 000,00
	Tennis de table	24 200,00	24 200,00
	Tennis de table - subvention exceptionnelle	14 000,00	14 000,00
	Aikido	2 600,00	2 600,00
	Judo club de Sceaux	14 000,00	14 000,00
	Centre Surya Yoga	1 350,00	1 350,00
	Sceaux arts martiaux (ex Tae Kwon do)	4 324,00	4 324,00
	Associations sportives - Subventions non affectées	0,00	3 500,00
	sous-total .	331 300,00	339 674,00
	Association des amis des orchestres de jeunes Alfred Loewenguth -	2 823,00	2 500,00
	(A.A.O.J.A.L)		
	Amis de Sceaux	900,00	900,00
	Artistes scéens	135,00	135,00
	Cercle philatélique	135,00	135,00
	Chorale à cœur joie	557,00	557,00
	Chorale à cœur joie : subvention exceptionnelle	150,00	0,00
	Collège universitaire Jean-Fournier	2 250,00	2 250,00
	Le gobelin fanatique	180,00	180,00
	Le gobelin fanatique : subvention exceptionnelle	0,00	180,00
ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS	Les amis du Conservatoire	225,00	225,00
ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS	Saison musicale d'été Saison musicale d'été : subvention exceptionnelle	6 143,00	6 143,00 1 500,00
	Amis des scouts et des guides	1 800,00	1 800,00
	Bienvenue à Sceaux	6 210,00	6 210,00
	Sceaux Loisirs Culture Amitié (S.C.L.A.)	4 871,00	4 871,00
	Maison des jeunes et de la culture	449 488,00	449 500,00
	Centre Social et Culturel des Blagis (C.S.C.B)	295 066,00	295 100,00
	Echiquier scéen	718,00	718,00
	Centre d'échanges et de rencontres autour de la foi (C.E.R.F)	2 250,00	2 250,00
	Amicale des anciens élèves du lycée Lakanal	450,00	450,00
	Fonds de soutien à la Création et Culture	0,00	1 000,00
	sous-total Sous-total	774 351,00	776 604,00
	Amis et parents d'enfants inadaptés (A.P.E.I Sud 92)	3 330,00	3 330,00
	Club des aînés	1 600,00	1 600,00
	Groupement alimentaire familial intercommunal des Blagis (G.A.F.I.B	2 700,00	2 700,00
	secours catholique)		
	Centre d'Information féminin et familial (C.I.F.F.)	1 125,00	1 125,00
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	Valentin Haüy	450,00	450,00
	Union Féminine Civique et Sociale (U.F.C.S.)	135,00	135,00
	Association d'aide aux victimes d'infractions pénales des Hauts-de-Seine	900,00	900,00
	(A.D.A.V.I.P. 92)		
	France Alzheimer	1 600,00	1 600,00

<u>Suite</u>

COOPERATION DECENTRALISEE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE	Solidarité Kendié	900,00	900,00
	Association scéeenne des amitiés africaines (A.S.A.M.A.)	900,00	900,00
	Association de coopération francophone (A.C.F) - Targu Mures	900,00	900,00
	Association SOATATA	450,00	450,00
	sous-total	3 150,00	3 150,00
	Association de développement intercommunal des Blagis (A.D.I.B.)	8 500,00	8 548,00
	ADIB (pour projet : Maison de justice et du droit, accès au droit)	0 300,00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Ecole de la 2ème chance	2 275,00	2 275,00
	sous-total	10 775,00	10 823,00
NON AFFECTE	Subventions non affectées	7 000,00	5 500,00
	sous total	7 000,00	5 500,00
TOTAL NATURE 657 4 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS (I)		1 196 378,00	1 205 553,00
AIDE SOCIALE	Centre communal d'action sociale	572 000,00	528 000,00
	sous-total	572 000.00	528 000.00
TOTAL NATURE 657 362 - SUBVENTIONS AU CCAS (II-2)		572 000,00	528 000,00
Pour information, autres subventions à d'a	utres organismes		
DEVELOPPEMENT DURABLE	Aide à l'acquisition de VAE (vélos à assistance électrique)	7 500,00	4 000,00
	sous-total	7 500,00	4 000,00
PETITE ENFANCE	Participation structures associatives petite enfance	59 300,00	70 000,00
PETITE ENFANCE	sous total	59 300,00	70 000,00
	Etablissement privé Jeanne d'Arc	27 000,00	27 250,00
	sous total	27 000,00	27 250,00
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS A REVERSER ET DES CONTINGENTS ASSOCIATIFS (III)		93 800,00	101 250,00
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS DIRECTES ET DES SUBVENTIONS A REVERSER (nature 6574) (I+III)		1 290 178,00	1 306 803,00
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET BUDGET CCAS (I+II+III)		1 862 178,00	1 834 803,00